

Partie I

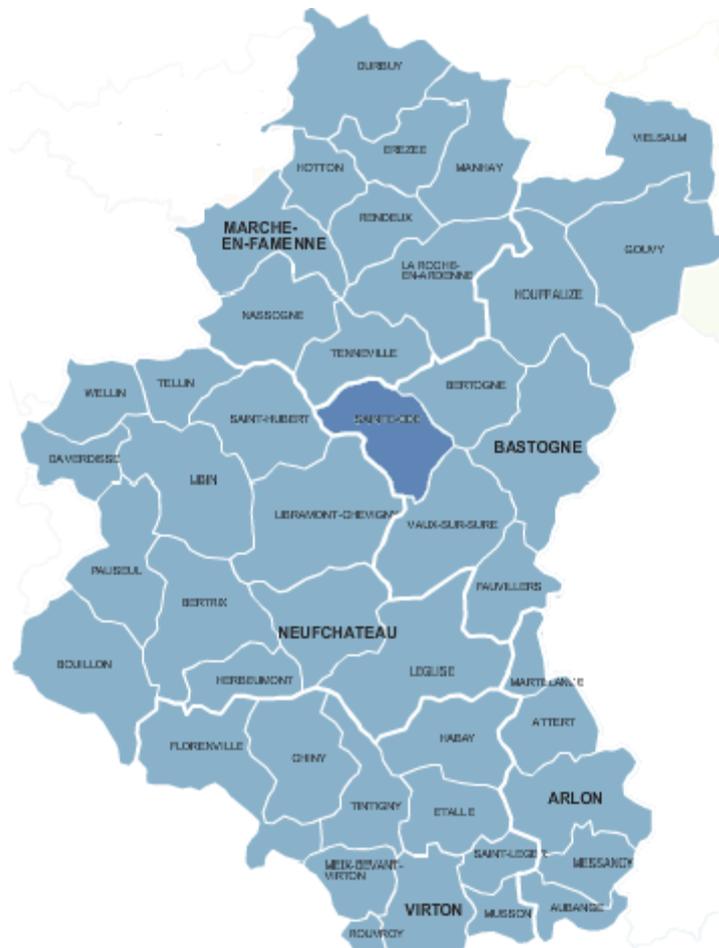
Présentation succincte des caractéristiques socio-économiques de la Commune de Sainte-Ode et de ses principales évolutions depuis 2008

Sommaire

Localisation et mobilité.....	2
L'environnement naturel	4
L'énergie.....	5
La population et les services	6
La culture, le sport, les loisirs et le monde associatif	11
L'emploi et l'activité économique.....	12
Le tourisme	14
L'agriculture et la forêt	14
L'environnement bâti et l'aménagement du territoire.....	16
Le logement	32
Sources de données	37
Table des illustrations.....	37
Annexes	38

Localisation et mobilité

Commune de la province de Luxembourg, Sainte-Ode se situe dans l'arrondissement administratif de Bastogne et dépend de l'arrondissement judiciaire de Neufchâteau.



La commune est limitée :

- ✓ Au nord par la commune de Tenneville
- ✓ A l'est par la commune de Bertogne
- ✓ Au sud-est par la commune de Vaux-sur-Sûre
- ✓ A l'ouest par la commune de Saint-Hubert
- ✓ Au sud-ouest par la commune de Libramont

Figure 1 : Carte de la Province de Luxembourg (source : <http://cartocit2.wallonie.be>)

Le territoire est structuré par

- les cours d'eau, l'Ourthe et le Laval, qui ont conditionné le développement des villages,
- et les axes de circulation qui permettent de rejoindre facilement Bastogne (16 km), Marche-en-Famenne (35 km) et Libramont (20 km).

Namur se trouve à 78 km ; Arlon, à 53 km ; Liège, à 90 km.

Il faut aussi épingler la proximité du Grand-Duché de Luxembourg : Wiltz à 35 km et Luxembourg à 85 km, ce qui explique le nombre de travailleurs frontaliers.

La situation géographique de Ste-Ode représente un atout certain par rapport aux pôles économiques luxembourgeois et wallons (Bastogne, Libramont,...).

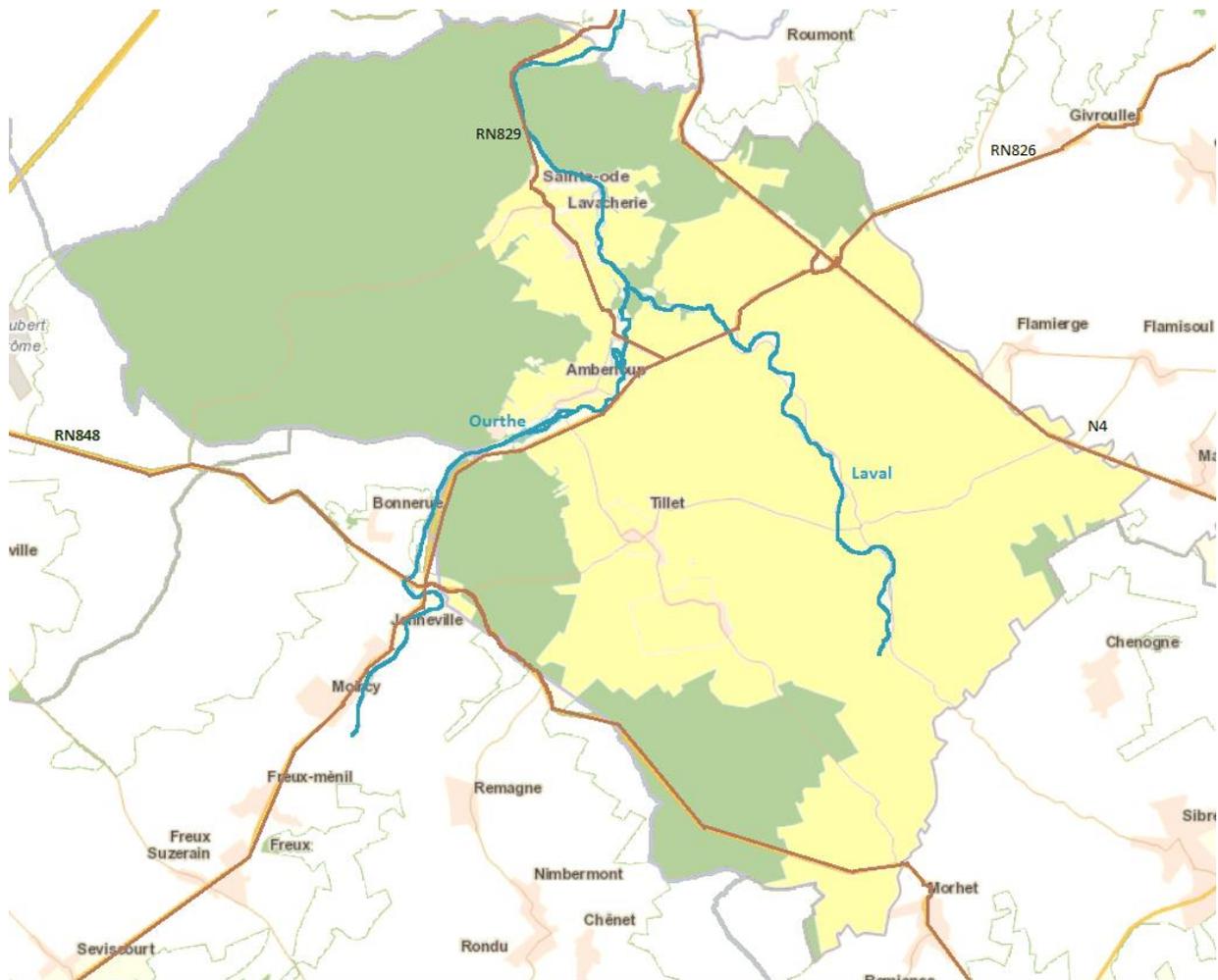


Figure 2 : carte du territoire communal (Source : <http://geoportail.wallonie.be>)

Axes majeurs de communication :

- La Nationale 4, qui longe la commune du nord au nord-est
- La RN 829 Tenneville-Amberloup, du nord au centre
- La RN 826 Libramont – Houffalize, coupant la commune de l'ouest à l'est
- L'étendue du territoire amène la Commune à devoir gérer 332 km de voiries tous types confondus (44 km grande communication, 218 km petite vicinalité, 70 km autre), ce qui représente une lourde charge au budget.
- La E25 passe à proximité

Au niveau de la sécurité routière, les principaux soucis liés à la vitesse sont constatés sur les voiries régionales qui traversent les villages, même si la police ne répertorie aucun point noir officiel. En 2013, 7 accidents ont été recensés, pour 7 blessés légers ; ils ont principalement eu lieu sur voirie régionale.

Les **gares** les plus proches se trouvent à Libramont et Marloie. Cet éloignement n'incite pas les habitants à avoir recours à ce mode de transport. Le même constat peut être fait pour les services du TEC (excepté les services de ramassage scolaire). Cependant, il faut citer le Telbus et le service PMR des TEC qui facilitent la mobilité des aînés en journée, sur des lignes prédéterminées. Pour compléter le service aux citoyens, la Commune a acquis un bus servant à assurer les déplacements scolaires et associatifs.

Il faut rester vigilant par rapport au risque de voir cette commune devenir une « zone dortoir ». En effet, le territoire communal est certes « central », mais également « loin de tout » : insuffisance des services des TEC, éloignement des gares, ... ce qui oblige de recourir à la voiture pour le travail, l'accès à la santé, les loisirs, les commerces,...

La mobilité douce à l'intérieur du territoire est assez peu structurée, mais pourrait s'inscrire dans un réseau régional, voire européen. Seules les promenades balisées offrent des parcours en boucle. Le territoire est traversé du nord au sud par l'ancienne ligne vicinale 516 (Tenneville - Amberloup - Bastogne), mais ce cheminement est parsemé de nombreuses propriétés privées.



Sainte-Ode regroupe les anciennes communes de Tillet, Amberloup et Lavacherie, pour un total de 39 villages et hameaux. Il est à noter qu'aucun village ne porte le nom de Sainte-Ode. L'Administration communale se situe à Amberloup.

Figure 3 Carte du territoire selon les anciennes communes

L'environnement naturel

D'une superficie de 9.786,51 ha, le territoire communal est largement dominé par les forêts au nord et à l'ouest et les terres agricoles.

Ste-Ode se situe en Ardenne centrale, caractérisée par des plateaux centraux agricoles au relief tranquillement ondulé et des bordures forestières au relief disséqué.

La commune appartient aux sous-bassins hydrographiques de l'Ourthe et de la Lesse et est installée majoritairement dans les vallées de l'Ourthe occidentale et du Laval, rivières qui ont façonné le relief de la commune.

Le patrimoine naturel et paysager de la commune de Ste-Ode peut être qualifié de remarquable ; on répertorie :

- 18 sites de Grand Intérêt Biologique (dont certains ne s'étendent que très partiellement sur Sainte-Ode), pour près de 580 ha, soit presque 6% du territoire ;
- les réserves naturelles domaniales de Magery, la Basseille et Orti ;
- les sites Natura 2000 du bassin moyen de l'Ourthe occidentale (arrêté de désignation du GW du 30/04/2009) et de la Forêt de Freyr - ce qui représente 18,8% du territoire en Natura 2000,
- un frêne classé à Magerotte et une liste de 50 arbres et haies remarquables.

Gestion de l'environnement

On remarque une véritable volonté citoyenne et politique de maintenir un cadre de vie de qualité et de préserver le patrimoine naturel. Beaucoup d'initiatives sont menées en matière de gestion et de valorisation de celui-ci : notons l'appartenance au Parc Naturel des Deux Ourthes (parmi les réalisations, citons la restauration de l'étang de la réserve naturelle domaniale d'Orti ; la fête du PNDO à Tonny en septembre 2014 ; le programme paysage,...), au Contrat Rivière de l'Ourthe (ex : clôture de berges, sensibilisation,...) ou encore au Plan Maya (ex : plantation d'essences mellifères).

La Commune participe à l'opération combles et clochers depuis 2005 et a mis en place le fauchage tardif depuis 2004.

Une partie du massif forestier a fait l'objet d'actions dans le cadre du projet Life de restauration des milieux tourbeux sur le Plateau de St-Hubert (fin 2007) ; et la Commune a également bénéficié du projet Life restauration des habitats de la loutre.

Les équipements

Le Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) de l'Ourthe prévoyait une épuration individuelle de l'entièreté de la commune. Or, suite à une étude de l'AIVE, le PASH a été modifié et prévoit dorénavant 3 stations d'épuration collective.

La gestion des déchets se fait par le système des duo-bacs et la commune dispose d'un parc à containers à la Barrière Hinck, en commun avec Bertogne.

L'énergie

La commune a accueilli le premier parc éolien wallon constitué de 6 machines de 1250 kW en 2002-2003, le long de la Nationale 4 ; il a été étoffé de 6 éoliennes supplémentaires en 2009, à proximité de Houmont, pour une puissance nominale totale de 23 MW.

Notons également qu'un réseau de chaleur au bois a été mis en place sur le Domaine de Beauplateau, avec les conseils de la FRW.

L'Administration communale, quant à elle, est chauffée par une installation de géothermie. La Commune veille tout particulièrement à une bonne isolation lors de la rénovation des bâtiments publics.

Lors de l'aménagement du centre de Lavacherie, la Commune a modifié l'éclairage, en remplaçant les luminaires par des équipements moins énergivores (subventions dans le cadre du programme air-climat). L'objectif était à la fois énergétique, sécuritaire et énergétique.

Depuis 2013, les communes de Bertogne, Tenneville et Sainte-Ode se sont unies pour disposer des services d'un écopasseur, dont les missions principales visent la performance énergétique des bâtiments publics, l'aide aux citoyens en matière énergétique et surtout l'information et la sensibilisation. Cette mission est d'autant plus pertinente quand on sait qu'en 2001, 83% des logements étaient chauffés au mazout et 11% au bois.

La population et les services

Au 1er janvier 2014, la commune de Sainte-Ode comptabilisait 2.449 habitants. Sur un territoire de 9.786, 51 hectares, cela correspond à une densité de 25 habitants par km². La densité de la population, et son corollaire, le degré de ruralité d'un territoire, est une caractéristique importante du milieu de vie. Elle conditionne notamment l'offre en matière de services et/ou leur accessibilité (mobilité).

Une population en croissance

La population augmente de manière régulière depuis la fin des années 90.

Du 01/01/2008 au 01/01/2013, la population a connu une hausse de 5,91%.

Cependant, l'année 2013 a marqué un léger fléchissement, qui est en passe d'être rattrapé.

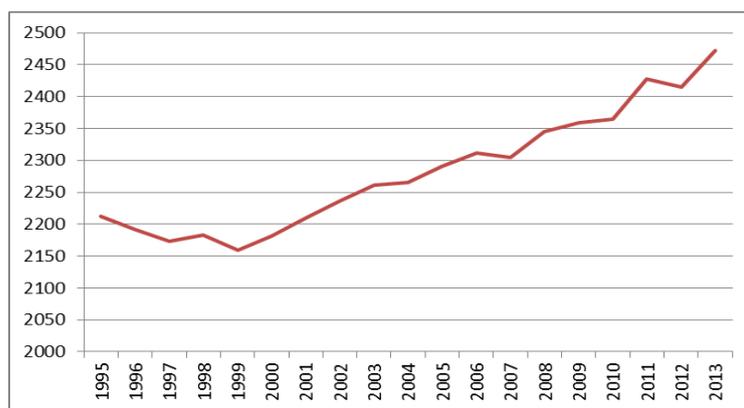


Figure 4 Evolution de la population entre 1995 et 2013 au 01/01
(Source : registre national via CAPRU)

Voici la répartition de la population par ancienne section sur la période 2008 – 2013 :

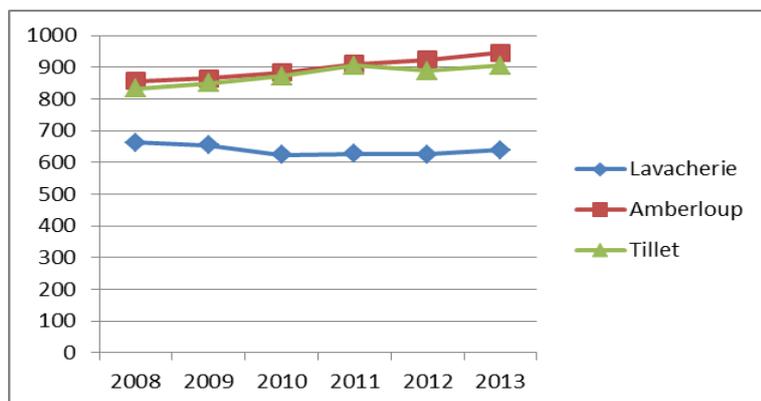


Figure 5 Evolution de la population par ancienne commune entre 2008 et 2013
(Source : administration communale)

Depuis 2008, notons les sections d'Amberloup et Tillet se développent de manière croissante, alors que celle de Lavacherie (le plus gros village de la commune) voit sa population stagner.

Sur l'ensemble des villages, seuls Lavacherie (le plus gros village), Amberloup, Tillet et Tonny dépassent 200 habitants. Tandis que Herbaumont, Sprimont, Gërimont et Houmont accueillent une centaine d'âmes.

Amberloup, qui accueille les principaux services à la population et l'administration communale, commence à prendre une place centrale plus importante dans la commune.

La croissance démographique est due à plusieurs facteurs, dont notamment :

- Le rayonnement de Bastogne, de Marche-en-Famenne, d'Arlon et du Grand-Duché de Luxembourg, véritables moteurs de développement économique de la région.
- La présence des grands axes routiers, la Nationale 4 bordant la commune, ainsi que la proximité de la E25.
- La qualité de l'environnement, la convivialité et la chaleur humaine de la commune.
- Le prix de vente des maisons et terrains à bâtir.

Selon les projections du Centre de Démographie et Société de l'UCL, la population devrait atteindre 2.551 habitants en 2016 ; 2.658 habitants en 2021 et 2.753 habitants en 2026, avec une taille de ménage allant en diminuant.

Si l'on considère le nombre de logements supplémentaires créés entre 2001-2012, soit une moyenne annuelle de 14, cette croissance devrait se dérouler sans problème.

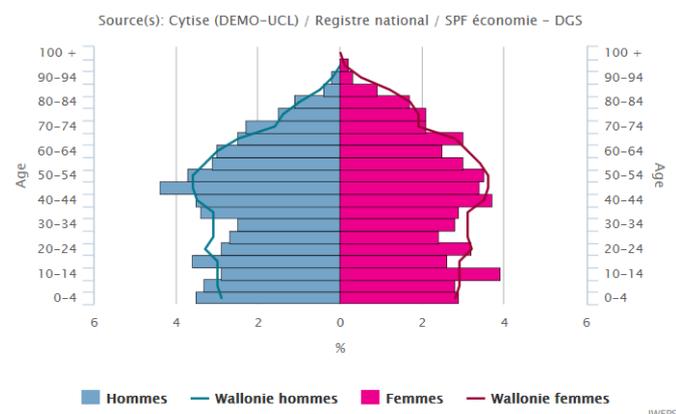
Pyramide des âges



Figure 6 : Pyramide des âges
(Source : <http://statbel.fgov.be>)

Si l'on compare les pyramides des âges de 2001 et 2013, on peut constater qu'il y a clairement un creux pour les 25-30 ans. Par contre, il y a davantage de représentants dans la quarantaine et la cinquantaine. Les tranches d'âges au-delà de 40 ans se sont étoffées. Les aînés sont toujours bien présents, surtout les femmes, et les jeunes.

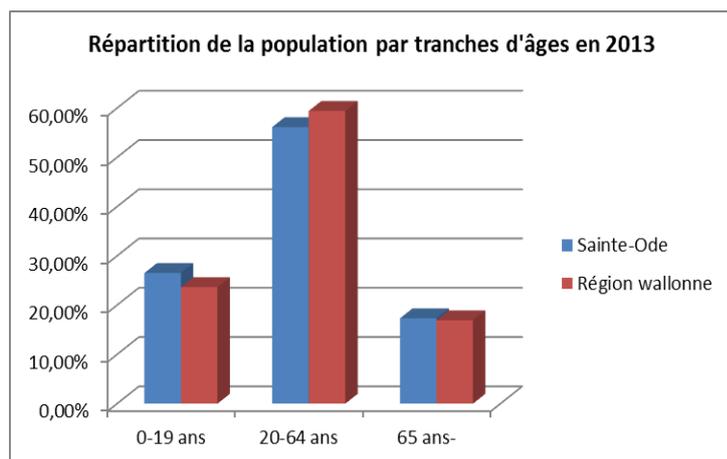
Sainte-Ode: Pyramide de la population, 01/01/2014



Par comparaison avec la pyramide wallonne, la sous-représentation des 25-35 ans est encore plus prononcée à Sainte-Ode. De plus, il y a proportionnellement davantage de jeunes vivant dans la commune.

(Source : Walstat de l'IWEPs)

Répartition de la population par tranches d'âges



2013	Sainte-Ode	Région wallonne
0-19 ans	26,52%	23,64%
20-64 ans	56,15%	59,42%
65 ans-	17,33%	16,94%

Figure 7 : Répartition de la population par tranches d'âges au 01/01/2013
(Source : <http://statbel.fgov.be> – calcul FRW)

De nombreux enfants et jeunes, qui nécessitent un accueil performant

Les éléments remarquables dans la pyramide des âges se confirment quand on consulte cette répartition : les enfants et les jeunes sont plus présents à Sainte-Ode qu'en Wallonie (près de 3%). Cela peut être considéré comme un atout pour l'avenir de la commune.

C'est pourquoi la Commune mène une politique d'offre de services adaptés à l'accueil des enfants et des jeunes.

Elle a ouvert en 2007 à Tonny *l'Ode aux Câlins*, une Maison Communale d'Accueil de l'Enfance (MCAE) conçue pour une capacité de 12 enfants temps plein. Fin 2012, la Commune a acheté l'ancienne gendarmerie située à Fontenal, afin de permettre à ce service de s'étendre. D'autre part, 5 accueillantes d'enfants de Nos P'tits Lurons (service encadré transcommunal) sont présentes dans les villages. En 2011, un peu moins de 40% des enfants de 0 à 2,5 ans avaient la possibilité de trouver une place en milieu d'accueil. Cette carence est compensée par la présence de membres de la famille qui accueillent les tout petits, par les mères au foyer ou par l'inscription des bébés dans des crèches proches des lieux de travail.

L'enseignement fondamental est bien représenté, avec 4 implantations communales (maternelles et primaires), situées dans les villages de Sprimont, Rechrival, Lavacherie et Tillet. La population scolaire est assez stable au fil des années : entre 275-300 élèves, dont environ le tiers de maternelles. La majorité de la population en âge scolaire (de 3 à 12 ans) fréquente les centres scolaires de la commune.

L'accueil Temps Libre a pris son essor ces dernières années ; les enfants des écoles sont accueillis avant et après les cours dans chaque école et le mercredi après-midi à Tonny. De nombreuses activités leur sont proposées.

Durant les vacances scolaires, des plaines communales sont organisées pendant 5 semaines, au plus grand plaisir de plus de 150 enfants.

La Commune a aussi mis en place un Conseil communal des Enfants depuis quelques années.

La commune présente la particularité de disposer d'une maison de jeunes de catégorie 1 en milieu rural, le Centre Régional d'Animation de Beauplateau (CRAB), basée à Beauplateau et avec des activités décentralisées à Lavacherie.

Le Domaine de Beauplateau se consacre aux enfants et aux jeunes via différentes structures :

- Les Fayards : Service d'Accueil et d'Aide Educative (SAAE) → 22 prises en charge (mixtes) + Projet pilote : Accueil court de 2 jeunes pour 5 jours
- L'Orée et Altitude 500 : Projet pédagogique particulier et centre d'accueil spécialisé → 26 prises en charge (mixtes) dont 12 ciblées CAS + ferme pédagogique + Séjour de rupture au Burkina-Faso → Prise en charge de 4 jeunes en Afrique encadrés par des éducateurs autochtones + une équipe en Belgique.
- Centre d'Accueil d'Urgence de Beauplateau → 8 prises en charge (mixtes 0 – 18 ans)
- ASBL « La Sonatine » : Secteur Aide à la Jeunesse, agréé par la Communauté française → 8 places agréées. Centre de Traitement Social de la Crise, Projet Pédagogique Particulier : La Sonatine accueille des garçons de 12 à 18 ans confrontés à des situations de "crise" au sein de leur milieu familial. Le travail social de la Sonatine s'effectue exclusivement à la demande des Juges de la Jeunesse et des Directeurs des Services de Protection de la Jeunesse ou en accord avec les Conseillers de l'Aide à la Jeunesse des arrondissements judiciaires de Nivelles et de Bruxelles.

Une population de plus en plus âgée en demande de services adaptés

En 2013, la proportion des plus de 65 ans atteignait 17,33%, une valeur supérieure au niveau wallon (16,94%). Ce taux va croissant : en 2004, il était de 16,63%. Les représentants du 4^{ème} âge sont proportionnellement de plus en plus nombreux.

En 2008, les communes de Sainte-Ode, Bertogne et Tenneville se sont associées au Centre Hospitalier de l'Ardenne et l'asbl Sana Belgica pour reprendre la séniorerie du Celly, d'une capacité de 66 lits. Depuis lors, les infrastructures ont vieilli et ne correspondent plus vraiment aux normes en vigueur. Vivalia envisage de la remplacer par une nouvelle maison de repos construite au centre d'Amberloup, sur un terrain mis à disposition par la commune de Sainte-Ode.

Afin d'offrir des services performants aux aînés et de briser leur solitude, la Commune a ouvert la maison communautaire *l'Oiseau Bleu* à Amberloup (ancienne maison communale) ; ce centre de jour accueille les aînés 2 jours par mois (maximum 15 personnes) pour diverses activités.

Les soins et services à domicile sont également prodigués par l'ADMR ou la CSD pour permettre aux seniors de garder une certaine indépendance et de rester le plus longtemps possible chez eux.

Afin d'améliorer leur information, la Commune a édité un guide des activités pour les aînés ; gymnastique, activités intergénérationnelles, l'âge d'Or à Lavacherie, amicale des 3x20 d'Amberloup-Tillet,...

Les ménages de plus en plus nombreux

La croissance démographique, mais aussi l'évolution des modes de vie, ont entraîné une augmentation du nombre de ménages (par ménage, il y a lieu d'entendre les habitants vivant seuls ou en commun dans un même logement).

Selon les données communales, leur nombre est passé de 608 en 2008 à 679 en 2014, soit une croissance de 11,68% ; alors que sur la même période, la hausse de population était de 4,21%.

Le nombre de ménages monoparentaux est en augmentation. En 2013, ils représentent 9,7% des ménages. Cette fragmentation de la taille des ménages diminue leur pouvoir d'achat ; ils recherchent des logements plus petits et moins coûteux.

L'accroissement du nombre de ménages à une seule personne est une évolution bien marquée. En 2001, les personnes seules représentaient 24,8%, tandis qu'en 2013, elles sont 28,6% des ménages à vivre seules. Cela s'explique par divers facteurs :

- L'allongement de la durée de vie, des femmes en particulier ;
- L'évolution des mœurs : divorces ou séparations plus fréquents, émancipation des jeunes plus précoce, prolongation du célibat,...
- L'arrivée de nouveaux habitants vivant seuls.

L'offre en logements et en services doit donc s'adapter progressivement et s'élargir.

Il faut également signaler la Moisson à Houmont, qui est une maison d'accueil pour personnes adultes en difficulté.

La cohésion sociale

L'indice de cohésion sociale est un indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux. À Sainte-Ode en 2008, les indicateurs culture, logement, travail et facteurs de risques sont supérieurs à ceux de la Wallonie ; tandis que ceux du revenu, de la santé et de la formation sont inférieurs. La Commune se situe en 2008 à la 19^{ème} position sur les 44 communes de la Province. Dans cet esprit, la Commune a mis en place un Plan de Cohésion Sociale en 2008, qui a débouché notamment sur la création de jardins communautaires, des activités intergénérationnelles, la fête des grands-parents, la mise en place d'un taxi social,...

Si l'on considère l'indice de cohésion sociale de 2013, Sainte-Ode se trouve à la 107^{ème} place en Wallonie. Les indicateurs inférieurs à la moyenne régionale sont les revenus, la santé. Les nouveaux projets à réaliser sont entre autres la location de mobylettes (dans un but de réinsertion sociale), la réalisation d'une brochure santé et l'organisation d'une semaine de la santé, la création d'un SEL, ...

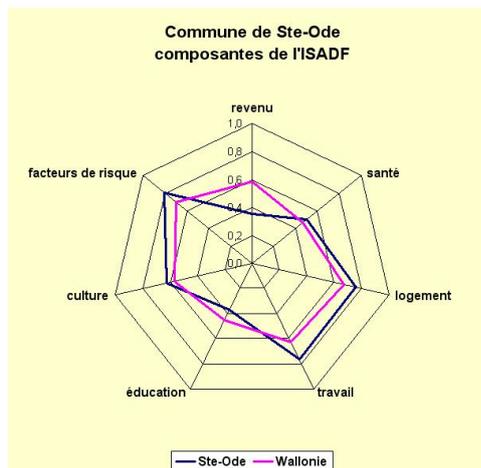
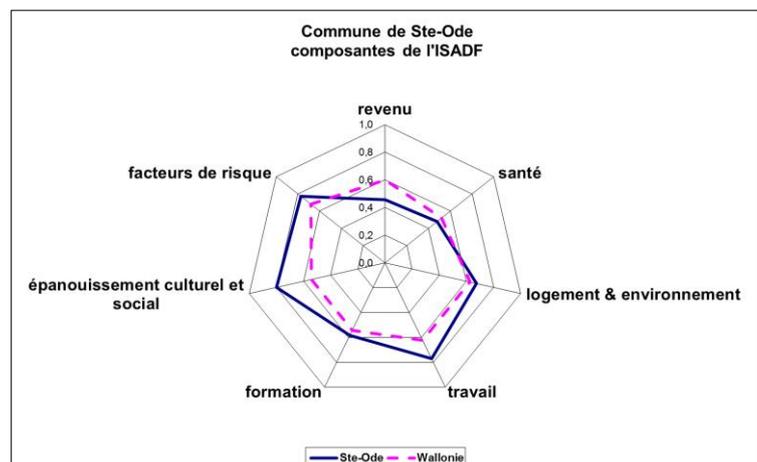


Figure 8: Radar en matière d'ISADF 2008



Radar en matière d'ISADF 2013

(Source : DICS)

Le niveau de vie

Les données utilisées concernent les déclarants de revenus en Belgique. Il faut être prudent dans l'interprétation des données, vu le nombre d'agriculteurs et de travailleurs frontaliers habitant la commune.

Si on s'en tient à ces données, pour 2008, il apparaît que les habitants bénéficient de revenus moins élevés que la moyenne des habitants de la Région Wallonne et la Belgique.

En 2010, la situation n'a pas changé : le revenu moyen par déclaration fiscale était de 23.571€, inférieur aux communes voisines, mais en évolution. 66% des revenus déclarés se trouvent dans la fourchette de moins de 10.000€ à 30.000€, la tranche majoritaire (1/3) se situant entre 10.000€ et 20.000€.

En 2011, on recense 29 revenus d'insertion, contre 25 en 2008. Ils concernent surtout des personnes isolées. Au 31/07/2014, le CPAS gère 17 dossiers de RIS.

La culture, le sport, les loisirs et le monde associatif

Culture

La commune de Ste-Ode est jumelée avec celles de Sainte-Mère-Eglise en Normandie (la place d'Amberloup porte d'ailleurs ce nom) et Saint-Alphonse au Québec. Ces jumelages ont déjà permis de nombreux échanges culturels entre les habitants.

Les écoles communales de Ste-Ode organisent également des échanges culturels et linguistiques avec les élèves de l'école communale de Zwevegem en Flandre.

Un cercle d'histoire, ainsi qu'une Académie de Musique (la Royale Emulation Ardennaise de Lavacherie) sont également actifs à Sainte-Ode.

Sports

12 clubs de sport sont actifs sur la commune (football, gymnastique, tennis de table, tennis, randonnée, bowling,...).

Les infrastructures sportives mises à disposition du club de football sont rénovées ; le terrain des équipes de jeunes se trouve au centre d'Amberloup, tandis que le terrain de l'équipe première est à Tillet.

La salle sportive d'Amberloup (sur la place Sainte-Mère-Église), bien que datant d'il y a une trentaine d'années, est toujours utilisée et répond aux besoins de nombreux clubs. Les infrastructures ont fait l'objet de travaux énergétiques et un projet de rénovation est en cours.

La Commune a pu bénéficier de subsides lui permettant de construire 2 terrains multisports à Lavacherie et Beauplateau. Un troisième est en projet à Tillet, en partenariat avec les associations locales.

Grâce à une convention entre les communes, les habitants de Sainte-Ode peuvent occuper le nouveau complexe sportif de Tenneville.

Vie associative

La vie associative est très active sur le territoire de Ste-Ode. On recense en tout une bonne quarantaine d'associations : l'amicale des 3X20 (Amberloup), le patro, les clubs de jeunes, les associations villageoises, le comité Télévie,... Elles offrent un panel varié d'activités pour tous les publics, des jeunes aux moins jeunes.

Des salles ou maisons de village sont disponibles à Tillet (maison de village en travaux), Houmont, Lavacherie (maison rurale en travaux), Tonny, Amberloup. Certains de ces locaux nécessiteraient une rénovation, tandis que des villages n'ont plus de local de rencontre (ex. Magerotte).

L'emploi et l'activité économique

La population active

La population active est assez stable entre 2008 et 2014 (1.106 travailleurs en juin 2014) ; le taux d'activité avoisine 72%, contre 67,5% en Wallonie. Sur la même période, le taux d'emploi est également stable et atteint 64,6% ; ce taux est nettement supérieur à celui de la Wallonie (56,8%). Le ratio d'emploi intérieur, en 2012, est de 65,1% (55,4% en Wallonie). La situation semble donc favorable à Sainte-Ode.

Les salariés

En 2010, 706 salariés travaillent dans 70 établissements situés sur la commune (697 postes salariés au 31/12/2011) ; pratiquement la moitié d'entre eux sont occupés dans le secteur public. Les services occupent plus de 8 salariés sur 10. Au 01/01/2010, seuls 14,2% des travailleurs de Sainte-Ode prestent dans leur commune.

Au 01/07/2013, le Centre Hospitalier de Sainte-Ode a fermé ses portes et les services ont été transférés au Centre Hospitalier de l'Ardenne ; cela signifie qu'environ 200 emplois locaux ont été redirigés sur Libramont, situé à 24 km. L'infrastructure est en vente ; en fonction du repreneur et du type d'activité qui y sera développée, l'emploi local s'en trouvera plus ou moins étoffé.

En 2010, la grande majorité des navetteurs a son travail situé dans la province, bien souvent dans le secteur « Hôtels et restaurants ». Cela s'explique par les vocations touristiques et commerçantes des communes avoisinantes telles que Bastogne, La Roche, Marche-en-Famenne,...

Élément marquant, un travailleur sur quatre est frontalier début 2010 ; alors qu'ils n'étaient que 15% en 2007 (156 personnes) et 10% en 2005 (soit 125 personnes).

Les indépendants

Les travailleurs sous statut d'indépendant (activité principale, activité complémentaire et actifs après l'âge de la pension) sont nombreux. En 2011, ils sont 172 à titre principal (en diminution de 10% depuis 2005) et 71 à titre complémentaire (en augmentation de 26% par rapport à 2005). Le nombre d'actifs après la pension a pratiquement doublé par rapport à 2005 (37 en 2011, soit 13,2% des indépendants).

Même si on assiste, comme partout ailleurs, à une diminution des indépendants dans la pêche et l'agriculture, celle-ci continue à être un secteur important dans la commune : en 2010, 35% des indépendants étaient agriculteurs (contre 10% en Wallonie) – ils étaient 38% en 2004.

On note la présence de petits commerces d'appoint, qui survivent cependant difficilement, face à la concurrence des grandes surfaces dans les communes voisines. Ils se situent à Lavacherie : boucheries, supérette, boulangerie, ... Quelques commerçants ambulants parcourent la commune.

La demande d'emploi

Bien que nettement inférieure à la moyenne de la Région wallonne, la demande d'emploi à Sainte-Ode augmente ces dernières années pour atteindre un taux de 13,47% en 2014 (16,85% en Région wallonne).

La tranche des 50-64 ans est de plus en plus représentée ; elle est passée de 3,4% en 2003 à 8,2% en 2010. Cela s'explique sans doute partiellement par le recours au système de prépension ou chômage avec complément d'entreprise.

Si l'on considère les demandeurs d'emploi, 80% d'entre eux n'ont pas fait d'études supérieures. Ils sont donc à la recherche de travail moins qualifié. Il est essentiel de maintenir les structures qui recherchent ce type de main-d'œuvre (cf. le Domaine de Beauplateau, été-solidaire, EFT,...)

L'économie sociale

Deux entreprises d'économie sociale sont présentes à Sainte-Ode, et plus particulièrement à Beauplateau :

- L'ASBL « Le Futur Simple » est une Entreprise de Formation par le Travail agréée par la Région Wallonne. Elle accueille une cinquantaine de stagiaires par an et prodigue des formations dans le domaine de la restauration (Horeca), la reliure semi-industrielle et de travaux de conditionnement.
- La SCRL « SAGAME-IMPRIBEAU » est une Société à finalité sociale. Ses secteurs d'activités sont un studio graphique et une imprimerie offset.

Les zones d'activité économique

Aux alentours de Sainte-Ode, on trouve 6 zones d'activités économiques (ZAE) gérées par Idelux. Elles sont des pôles d'emplois potentiels pour les habitants de la commune et de la région.

Les communes de Sainte-Ode et Bertogne ont mis en place une convention pluricommunale pour le développement d'un parc d'activités à la Barrière Hinck, par l'intermédiaire d'Idélux. Cependant, les terrains étant privés, le projet est difficile à mettre en oeuvre.

Agence de Développement Local

Les Communes de Sainte-Ode, Bertogne et Tenneville disposent d'une ADL transcommunale. Celle-ci a reçu le renouvellement de son agrément fin 2013. Parmi ses initiatives, citons les chèques commerces, les Horeca Days, le soutien dans la mise en oeuvre de la ZAE de Tenneville, l'accompagnement d'indépendants,...

Parmi ses objectifs figurent :

- Poursuivre l'aménagement des zones d'activités économiques (pour accueillir de nouvelles activités et pour éviter la délocalisation des entreprises, faute d'espace de développement suffisant).
- Développer l'esprit d'entreprendre et de soutenir les porteurs de projets
- Proposer des formations aux demandeurs d'emplois

Le tourisme

Ste-Ode fait partie de la Maison du Tourisme du Pays de Bastogne, qui regroupe également les communes de Bastogne, Bertogne, Fauvillers, Ste-Ode et Vaux-sur-Sûre. La commune compte un Syndicat d'Initiative dynamique et un tour opérateur spécialisé dans le milieu rural (GTA et Europ'Aventure).

Ste-Ode se trouve à proximité de pôles attractifs comme La Roche, Houffalize, Bastogne et Durbuy.

La commune développe le créneau du « tourisme vert » : procurer au visiteur un contact personnalisé, une insertion dans le milieu rural physique et humain, une participation aux nombreuses activités, coutumes et modes de vie des habitants

La randonnée est devenue le produit touristique phare de la commune. La commune offre 316 km de promenades balisées, dont des circuits VTT et un lien vers les chemins de Grande Randonnée. La Commune s'inscrit dans le projet de valorisation touristique du Massif forestier « La Grande Forêt de Saint-Hubert et de la Haute Lesse ».

13 produits de bouche sont répertoriés sur le territoire : bière, charcuterie, fromage. Ils sont labellisés « produits du pays de Bastogne ». Durant l'été, des marchés du terroir sont organisés chaque jeudi, alternativement à Amberloup, Bertogne et Tenneville et permettent de valoriser les produits de bouche, ainsi que les artisans.

L'offre d'hébergements touristiques est assez variée : 2 campings à Tonny et Wachirock ; un hôtel à Lavacherie ; des chambres et tables d'hôtes à Sprimont et Rechimont ; 44 gîtes ruraux, dont 7 gîtes à la ferme, 4 meublés de tourisme. Sainte-Ode offre bien plus d'hébergements touristiques que les communes voisines.

On compte 65 secondes résidences en 2013.

En ce qui concerne la fréquentation, 3.395 arrivées pour 1000 habitants sont relevées en 2011, avec une tendance à la diminution depuis 2007. Cette valeur est toutefois supérieure à celle de la province (2.667 pour 1000). Il s'agit donc d'un tourisme de séjour.

Le nombre de nuitées diminue également : on dénombrait 45.237 nuitées en 2007 ; il n'y en a plus que 32.237 en 2011. A terme, le rendement des hébergements touristiques pourrait être mis à mal face à la diminution du nombre de visiteurs.

En 2011, trois-quarts des touristes sont belges ; ils séjournent en moyenne 3,9 jours sur la commune. On constate que la durée des séjours diminue progressivement.

L'agriculture et la forêt

La Superficie Agricole Utile s'agrandit progressivement et couvre en 2008 3.891,55ha sur 9.786,51 ha ; soit 39,8% du territoire.

Les prairies permanentes occupent 63% de la SAU ; les terres arables – 36,7% de la SAU – se partagent entre prairies temporaires (22,5%), cultures fourragères, cultures céréalières (épeautre, orge, avoine, triticale,...) et production de (plants de) pommes de terre.

Les prairies sont dévolues pour l'essentiel à l'élevage bovin. Les vaches laitières représentent 6% du cheptel (recensement agricole 2010). 94% du bétail sont consacrés à la production de viande. Comme pour la Wallonie, la commune est en reconversion du lait vers la viande, et de façon assez marquée.

La diversification agricole prend diverses formes : filière bio, produits du terroir, ferme pédagogique, plants de pomme de terre, hébergements touristiques et tables d'hôtes,...

Le mode de faire-valoir direct est minoritaire par rapport au fermage, à raison de 43,5%.

Les pertes d'emplois agricoles sont fort semblables à celles observées en Ardenne et en région wallonne (main-d'œuvre permanente et non permanente). En 2010, le secteur occupe encore une main-d'œuvre totale de 74 Unités de Travail Agricoles.

Entre 2007 et 2014, 22% des exploitations ont disparu ; en 2014, on en compte encore 53. Leur taille moyenne dépasse les 50 ha et augmente régulièrement.

En 2010, 11 chefs d'exploitation avaient plus de 65 ans ; 13 étaient âgés de plus de 55 ans. Ensemble, ils représentent 39% des 61 exploitants.

Peu de chefs d'exploitation ont un repreneur. En 2010, parmi les 31 exploitants de 50 ans au moins, seuls 3 d'entre eux étaient sûrs de leur succession ; 4 ne savaient pas. Il s'agit d'un enjeu important, pour l'avenir des terres agricoles et des paysages.

Consciente de ces enjeux, l'ADL a inscrit à son plan d'actions :

- Politique d'aide à la diversification et à la modernisation
- Politique d'aide aux jeunes agriculteurs et à la reprise des exploitations agricoles.
- Mise en place d'un groupement agricole par l'ADL.

La forêt

La forêt couvre plus de 45,7% du territoire ; ce sont majoritairement des propriétés privées.

Le patrimoine forestier communal est géré par le cantonnement DNF de Saint-Hubert. Il s'étend sur près de 700 ha, principalement en forêt de Freyr ; il fait donc partie des chasses de la Couronne. Ainsi, mises à part quelques petites parcelles communales données en location, les revenus de la chasse sont quasiment inexistantes pour Sainte-Ode.

Les principales essences forestières sont les résineux. Des travaux de restauration des peuplements de feuillus en fonds de vallée ont été entrepris dans le cadre du projet « LIFE – Tourbières ».

La Commune a participé au Plan de Gestion intégrée du Massif de Saint-Hubert (PGISH) qui consistait à promouvoir les conditions d'une gestion cohérente et intégrée d'un ensemble de propriétés.

Sainte-Ode est inscrite en certification forestière PEFC depuis 2002. 649 ha sont gérés sur ce mode.

L'environnement bâti et l'aménagement du territoire

1. ÉCHELLE REGIONALE

En matière d'aménagement du territoire, l'outil régional d'orientation est le schéma de développement de l'espace régional (SDER). Dans la version adoptée en 1999, Sainte-Ode se situe à proximité du pôle d'appui touristique de Bastogne, du pôle d'appui en milieu rural de Libramont et du pôle d'appui en milieu rural touristique de Saint-Hubert. Dans le projet du nouveau SDER, la structure spatiale comprend trois catégories : les polarités, les aires et les réseaux.

En ce qui concerne Sainte-Ode:

- Polarités :
Territoires centraux : ceux-ci ne sont pas cartographiés ; ils seront délimités en concertation avec les Communes. Interrogée sur ses lieux de centralité en date du 23 décembre 2011, la Commune de Sainte-Ode a désigné Amberloup et Lavacherie comme lieux de centralité prioritaires et Tillet-Gérimont-Beauplateau, Rechrival et Houmont comme lieux de centralité secondaires.
Pôles : les pôles principaux proches de la commune sont Bastogne (7 km), Libramont-Chevigny (13 km) et Marche-en-Famenne (27 km).
- Aires :
La commune est située dans le bassin de vie de Bastogne.
Elle jouxte l'aire rurale transfrontalière de la Haute Sûre.
Elle se situe non loin de l'axe de développement Namur-Arlon.
- Réseaux :
La RN826 (Libramont- Houffalize) et la N4 constituent le réseau structurant principal.
Liaison express de bus via la N4 (Arlon-Namur-Liège)
Libramont est la gare la plus proche.

Les enjeux du futur SDER en projet pour la commune de Sainte-Ode sont :

- le développement de connexions multimodales suffisantes et performantes vers les pôles principaux de Bastogne et Libramont.
- la délimitation de ses territoires centraux et le développement du potentiel de centralité par la densification optimale du bâti, le renforcement des services et des équipements ainsi que de la mixité fonctionnelle.
- la valorisation des atouts de développement de ses territoires ruraux tout en conservant leurs spécificités et leur identité.

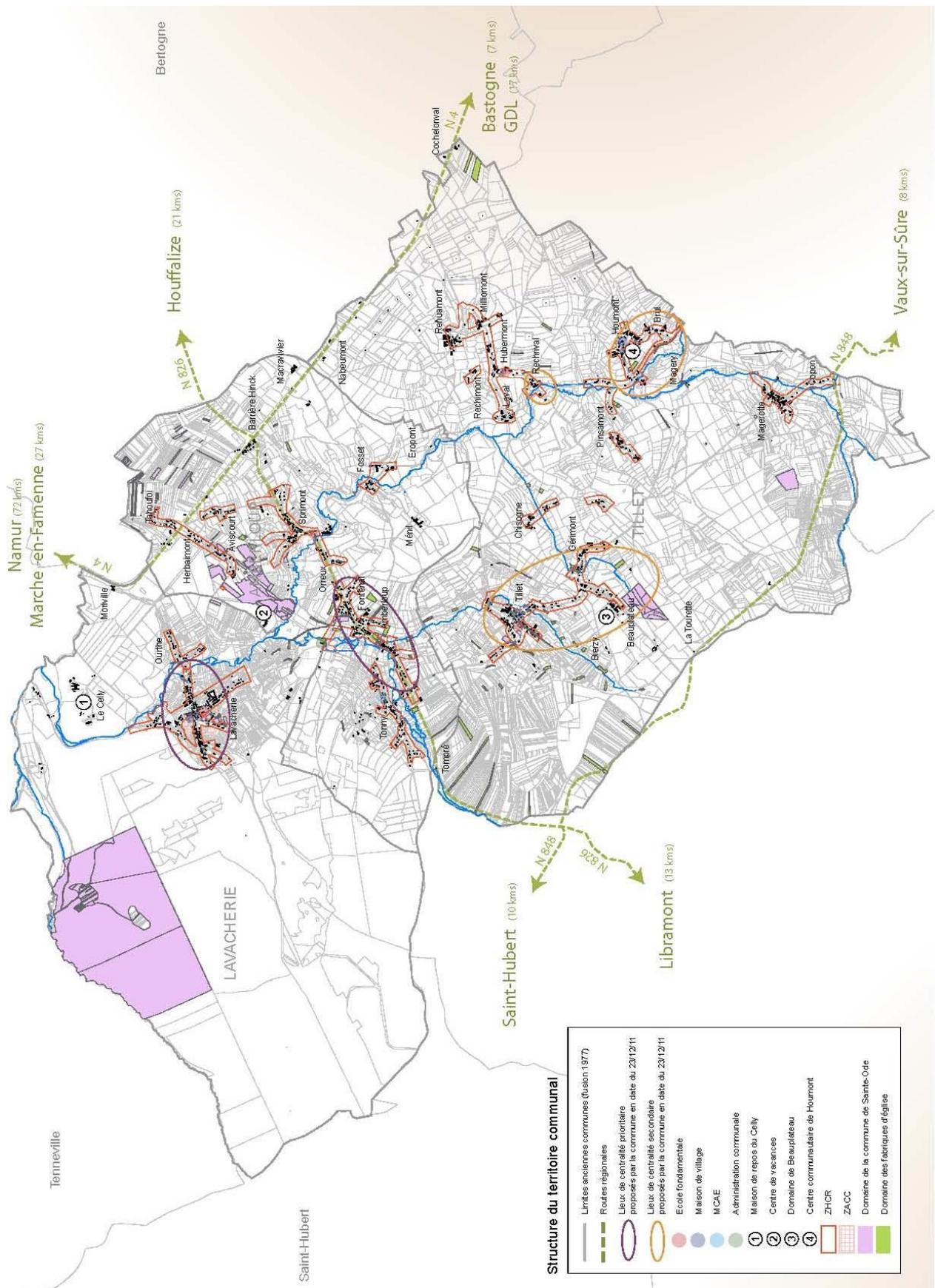


Figure 9 : Structure du territoire communal

2. ÉCHELLE TRANSCOMMUNALE

Parc naturel des deux Ourthes

Sainte-Ode fait partie du Parc naturel des deux Ourthes avec les communes de Tenneville, Bertogne, La Roche-en-Ardenne, Houffalize et Gouvy. Son programme « paysage » présente divers objectifs dont plusieurs ont un impact sur l'aménagement du territoire (source : programme « paysage ») :

- mettre en œuvre un cadre de vie durablement agréable (harmonieux, sain, identitaire), selon une approche participative et compte tenu des attentes justifiées des habitants et autres usagers ;
- garantir une bonne perception des valeurs paysagères de ce territoire, autrement dit s'assurer que n'importe quel aménagement ne nuise pas à la bonne vision et compréhension du paysage (horizon perturbé, vue bouchée, microrelief banalisé ...) ;
- associer tout projet d'équipement agricole à une réflexion paysagère visant à une meilleure intégration du projet dans son environnement ;
- favoriser un aménagement naturel de type vernaculaire pour les espaces jardinés publics et privés ;
- préserver et valoriser le cœur des noyaux villageois et notamment ceux relevant d'une architecture traditionnelle remarquable ;
- rechercher et favoriser des compositions urbanistiques visant à intégrer parfaitement, c'est-à-dire dans le respect des valeurs paysagères du Parc, tout nouveau lotissement ou autre nouvelle extension d'habitat ;
- favoriser une architecture actuelle d'intégration, d'une part en refusant toute forme de pastiche historique ou vernaculaire, d'autre part en laissant une place à une architecture contemporaine, à condition toutefois, que soient pris en compte certaines règles comme le respect du contexte global de l'Ardenne et d'un contexte immédiat, bâti ou non bâti ;
- rechercher et favoriser des aménagements urbanistiques et paysagers visant à intégrer parfaitement, c'est-à-dire dans le respect des valeurs paysagères du Parc, toute ancienne et future zone de loisirs, village de vacances, camping, etc. ;
- associer tout projet d'aménagement du territoire (zoning industriel, station d'épuration, ZACC, éolienne, antenne GSM,...) à une réflexion paysagère visant à la meilleure intégration du projet dans son environnement, dans le respect des valeurs propres aux paysages du Parc en s'appuyant sur les compétences de professionnels du paysage.

En ce qui concerne le plan de secteur, le programme « paysage » considère que les zones d'habitat sont trop abondantes et qu'elles ne permettent pas une utilisation parcimonieuse du sol. Il stipule que les actions à mener sont donc (cf. programme) :

- le déplacement de zones constructibles
- la diminution des zones constructibles
- l'incitation à l'urbanisation de certaines zones
- la diminution de la consommation individuelle d'espace en jouant sur la taille des parcelles.

Des fiches techniques ont également été publiées en avril 2011, analysant quatre villages par commune. Elles établissent un bref diagnostic du village concerné ainsi que des propositions de développement ou d'aménagement. Pour Sainte-Ode, les fiches techniques concernent les villages de Lavacherie, Tillet, Houmont et Sprimont.

Contrat rivière

Sainte-Ode compte parmi les communes du Contrat de rivière de l'Ourthe. Des actions en lien avec l'aménagement du territoire sont menées pour :

- lutter contre les dégâts dus aux inondations en respectant dans la mesure du possible les prescriptions pour l'attribution des permis de bâtir ;
- étudier avec le propriétaire du moulin de Rechrival les possibilités de restauration du site (roue et canal).

Partenariat

Divers projets sont menés en partenariat avec les communes de Tenneville et Bertogne :

- le bus transcommunal
- la maison de repos du Celly, reprise par l'asbl « la Seigneurie de Sainte-Ode »
- la zone d'activité économique de la Barrière Hinck
- le centre sportif basé à Tenneville,...

L'enjeu à l'échelle transcommunale est :

- l'exploitation de cette volonté d'une dynamique transcommunale lors de la mise en place des futurs bassins de vie.

3. ÉCHELLE COMMUNALE

Contexte communal

Le développement de l'urbanisation de Sainte-Ode est marqué par son réseau hydrographique. En effet, l'ensemble des villages et hameaux se distribuent le long de l'Ourthe, du Laval et de leurs affluents. La majeure partie de ces villages se situent sur les versants. Majoritairement en territoire herbager, le paysage est très ouvert, permettant plusieurs points de vue sur les villages et hameaux.

La commune est accessible par la N4 à l'Est, la RN826 Libramont – Houffalize traversant le territoire d'est en ouest, la RN 829 Tenneville-Amberloup, du nord au centre et la RN848 à l'ouest. Les autres axes sont des routes communales.

Au plan de secteur, les zones déjà urbanisées et potentiellement urbanisables sont majoritairement inscrites en zones d'habitat à caractère rural (ZHCR). Le village de Lavacherie possède trois zones d'aménagement communal concerté (ZACC), dont une est partiellement mise en œuvre. Deux zones d'activités économiques se situent le long de la N4. Celle de la Barrière Hinck est partiellement mise en œuvre. Deux des trois zones de loisirs abritent des campings, la troisième n'est pas occupée. La qualité du bâti dans les noyaux anciens est soulignée par la présence de périmètres d'intérêt culturel, historique ou esthétique (élaborés en 1981 et 1984) dans les villages de Lavacherie, Amberloup, Sprimont, Tillet, Fosset, Rechrival, Laval, Rechimont et Renuamont.

Les zones non urbanisables sont inscrites en zones agricoles, forestières et naturelles. Des périmètres de protection paysagère le long de l'Ourthe et du Laval soulignent la qualité naturelle et paysagère de ces zones.

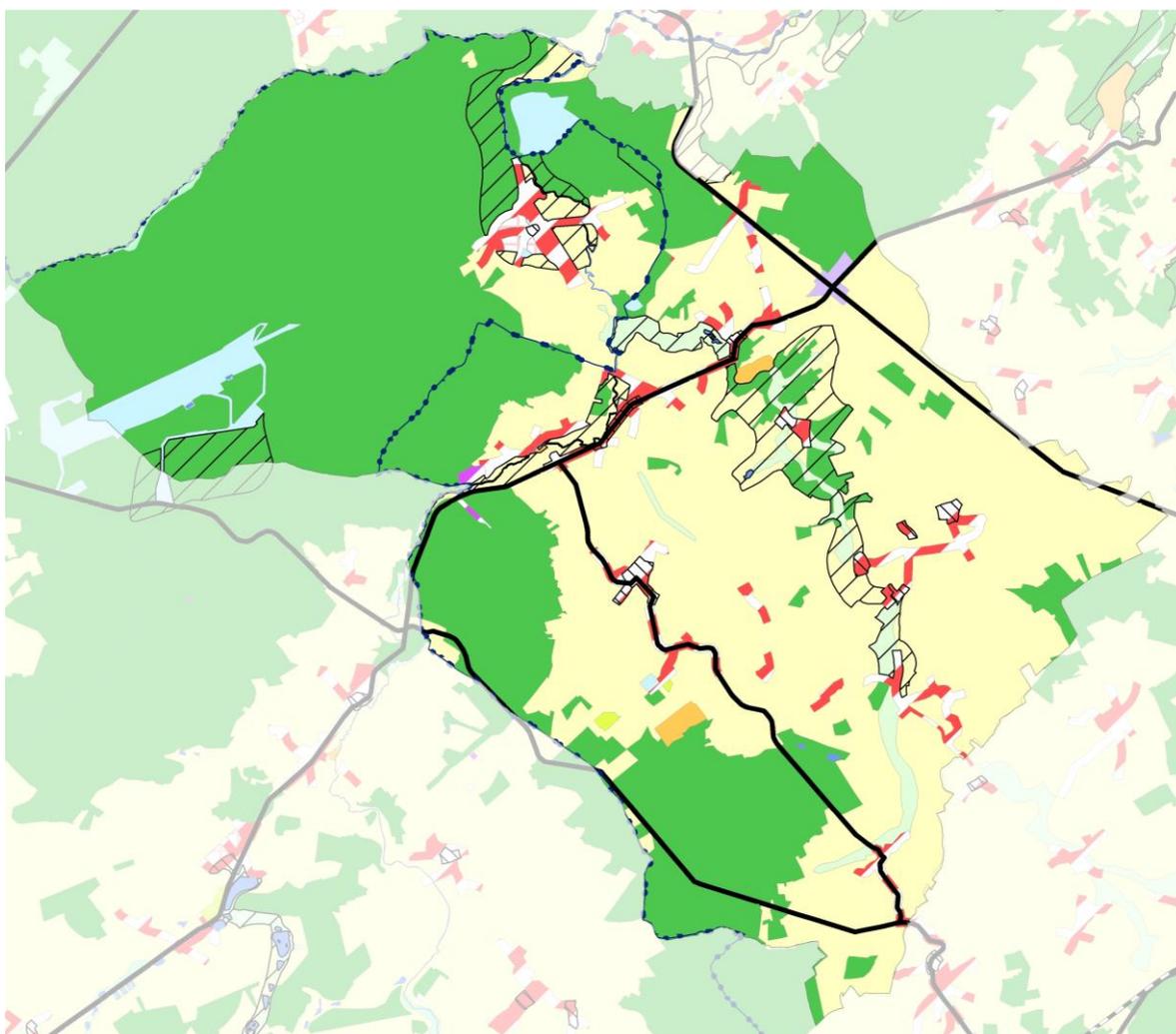


Figure 10 : Plan de secteur

Analyse de l'organisation spatiale

Lavacherie

Lavacherie s'est développé sur le versant gauche de l'Ourthe, perpendiculairement aux courbes de niveau, tout d'abord de manière linéaire d'ouest en est, pour ensuite s'étendre le long de chemins vers le nord et le sud.

Ce village dispose d'une école maternelle et primaire, divers commerces, des gîtes ruraux, un restaurant et un bowling. L'accessibilité routière est relativement aisée grâce aux deux axes principaux. La Commune a proposé Lavacherie comme lieu de centralité prioritaire au Ministre Henry en date du 23 décembre 2011.

Au plan de secteur, la ZHCR rayonne depuis le centre vers les extrémités du village, délimitant de nombreuses parcelles potentiellement urbanisables. Une importante réserve de terrains est également présente au nord du village, sur le site privé de l'ancienne scierie (numéro 1 sur la carte ci-dessous). Lavacherie est aussi caractérisé par trois ZACC (dont une est partiellement mise en œuvre). Localisées à proximité du cœur du village, elles constituent une réserve foncière intéressante pour son développement. Les lignes directrices de leur urbanisation pourraient d'ailleurs être anticipées par la Commune à travers un rapport urbanistique et environnemental (RUE).

Les enjeux de l'urbanisation à Lavacherie sont :

- reconnaître le village comme territoire central ;
- densifier le village dans le respect de ses spécificités (l'ensemble du village est compris dans un rayon de 700 mètres (10 minutes à pied) à partir du centre ; toutefois, les terrains proches du centre villageois devraient être privilégiés, notamment pour des projets publics et des projets privés d'envergure) ;
- prendre en compte le relief marqué lors de la mise en œuvre éventuelle de la partie ouest de la ZACC (numéro 2 sur la carte ci-dessous) ;
- préserver le maillage écologique d'intérêt sur la ZACC située au nord (cf. Fiches techniques du Parc naturel des deux Ourthes) (numéro 3 sur la carte ci-dessous) ;
- prendre en compte les aléas d'inondation faibles à moyens au Nord-est du village.

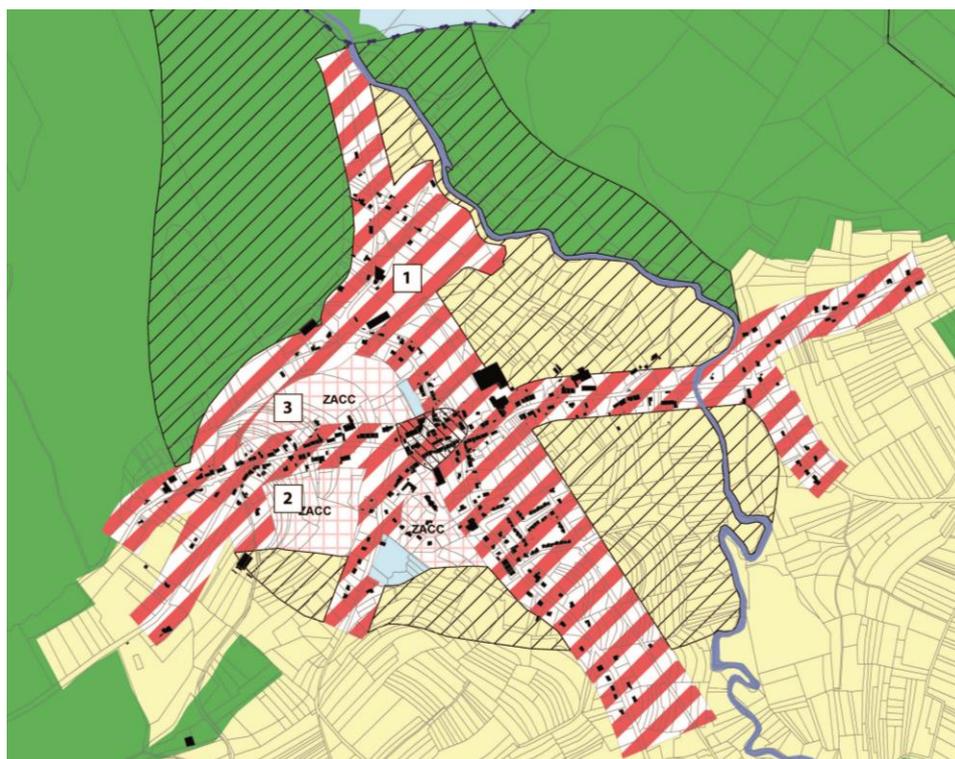


Figure 11 : Plan de secteur et enjeux d'urbanisation à Lavacherie

Amberloup

Amberloup était à l'origine composé d'un groupe de maisons au confluent de l'Ourthe et du Rancourt (venant de Tillet). Le village s'est ensuite étalé d'est en ouest le long de l'Ourthe.

Quelques services (cf. carte), dont le bureau de poste et l'administration communale, et un dépôt des TEC sont présents dans le village. L'accessibilité routière est aisée grâce à la traversée de la RN826. Amberloup a été proposé par la Commune comme lieu de centralité prioritaire au Ministre Henry en date du 23 décembre 2011.

Au plan de secteur, Amberloup ne possède pas de grands ensembles de terrains en zone urbanisable mais un certain nombre de parcelles réparties sur l'ensemble de l'entité.

Les enjeux de l'urbanisation à Amberloup sont :

- reconnaître le village comme territoire central ;
- densifier le village dans le respect de ses spécificités (l'ensemble du village est compris dans un rayon de 700 mètres (10 minutes à pied) à partir du centre ; toutefois, une mise en parallèle avec la carte de Ferraris (1777) permet de situer le noyau originel du village entre

les deux espaces publics existant aujourd'hui au sein d'Amberloup, à proximité de l'église ainsi qu'à côté de la poste et de l'office du tourisme ;

- prendre en compte les aléas d'inondation faibles à élevés à proximité de l'Ourthe (n° 1) ;
- prendre en compte le relief marqué dans la partie est du village (n° 2).



Figure 12: Carte de l'atlas de Ferraris (1777)

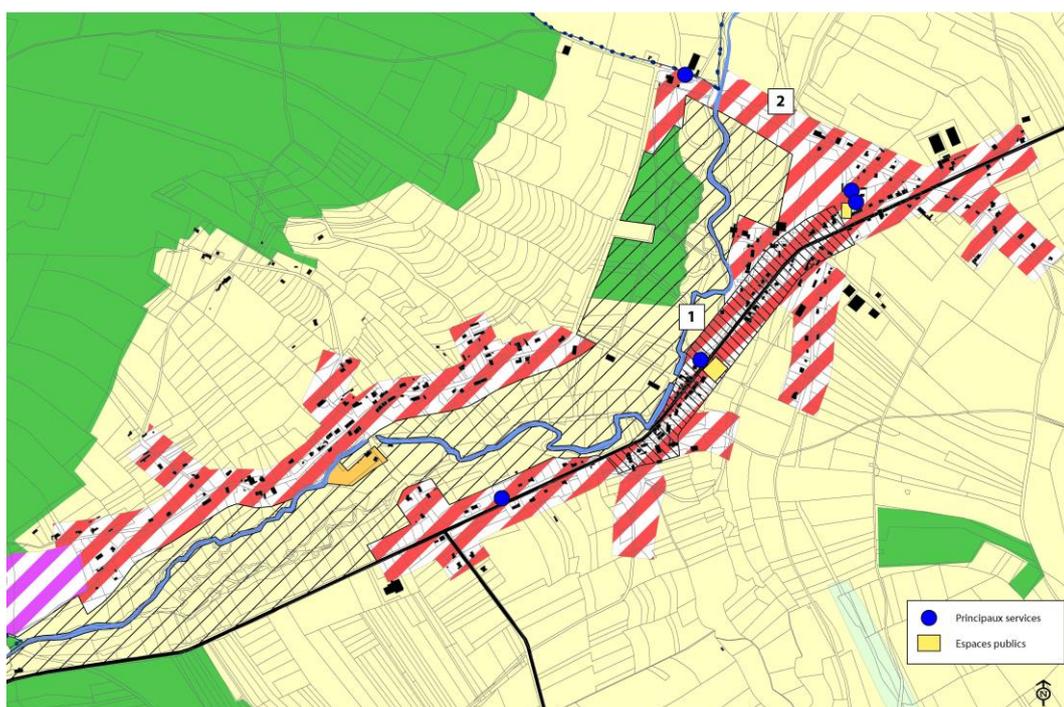


Figure 13 : Plan de secteur et enjeux d'urbanisation à Amberloup

Tillet, G rimont et Beauplateau

Les limites entre Tillet, G rimont et Beauplateau sont aujourd'hui assez t nues mais elles ne l'ont pas toujours  t . Le noyau originel de Tillet se situe le long du Rancourt, coulant vers l'Ourthe alors que ceux de G rimont et Beauplateau se localisent sur les versants de la Chisogne, affluent du Laval. Alors que Tillet s'est peu  tendu, G rimont,   l'origine compos  de quelques maisons group es, s'est dispers  le long de la route, du nord au sud. Beauplateau n'arrivera que bien plus tard,   la fin du 19^{ me} si cle, avec son couvent (actuel « Domaine de Beauplateau »).

Tillet possède une école maternelle et primaire, des gîtes et une maison de village. Quant à Beauplateau, il est occupé par un centre de réinsertion de jeunes (pourvoyeur de 120 emplois). L'accessibilité routière est facilitée par la présence de la RN848 et de la RN826 passant à quelques kilomètres du village. Ces trois entités ont été proposées comme lieux de centralité secondaires par la Commune au Ministre Henry en date du 23 décembre 2011.

Au plan de secteur, les parcelles potentiellement urbanisables situées dans la ZHCR sont nombreuses sur les trois entités. Il permet également la jonction entre Tillet et Géricmont (2) au risque d'une perte de lisibilité de la structure villageoise de Tillet et de l'identité des deux villages. À noter la présence d'un îlot au nord-est de Tillet qui forme la seule zone urbanisable de parcelles groupées (1).

Les enjeux de l'urbanisation à Tillet, Géricmont et Beauplateau sont :

- adapter les équipements, les services et la mobilité si Tillet est appelé à s'urbaniser davantage ;
- prêter attention à la conception urbanistique qui marque l'entrée du village au sein de l'îlot au nord-est de Tillet ;
- conserver l'identité de chaque village dans le cadre de la jonction possible entre Tillet et Géricmont ;
- prendre en compte le relief marqué entre Tillet et Géricmont.

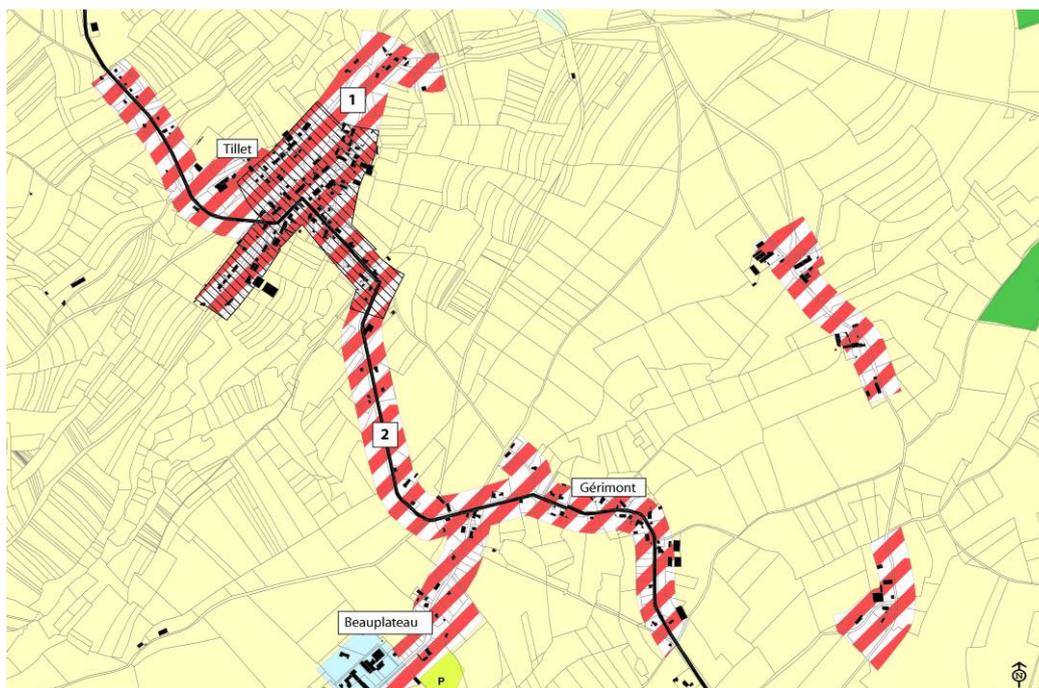


Figure 14 : Plan de secteur et enjeux d'urbanisation à Tillet-Géricmont-Beauplateau

Houmont

Localisé sur le versant droit du Laval, Houmont s'est d'abord installé à mi-hauteur de celui-ci pour ensuite s'étendre vers le cours d'eau et le hameau de Brul (au sud-est). Actuellement, quelques habitations s'implantent dans le fond de la vallée.

Au centre se situent la maison de village à proximité de la place et une maison d'accueil pour personnes adultes en difficulté. L'accessibilité du village est possible par des axes communaux. La Commune a proposé Houmont comme lieu de centralité secondaire au Ministre Henry en date du 23 décembre 2011.

Au plan de secteur, le potentiel foncier pour l'urbanisation encore élevé se situe principalement en fond de vallée, permettant une extension linéaire du bâti, loin du noyau de Houmont. Cette ZHCR, déjà mise en œuvre ponctuellement, est remise en question d'une part dans les fiches-projets du programme paysage et d'autre part dans les fiches techniques du Parc naturel. Les premières redéfinissent la ZHCR en la concentrant à proximité du noyau originel tout en y prônant une densification. Les secondes quant à elles préconisent la conservation des ouvertures paysagères.

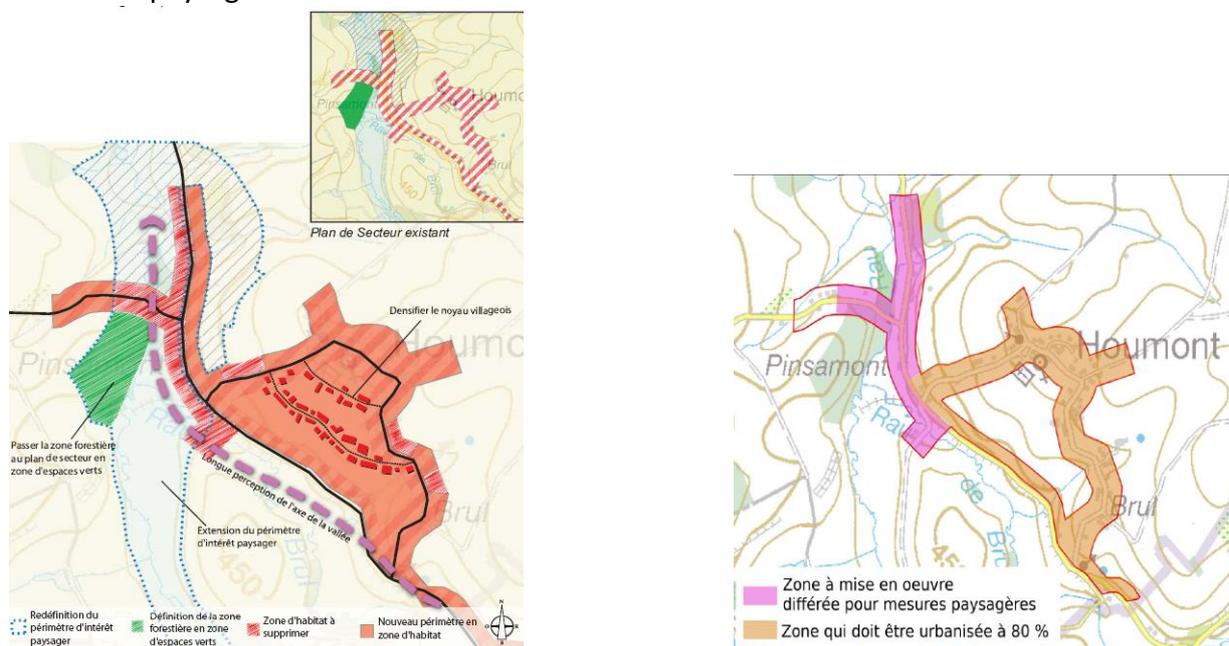


Figure 15 : Gauche : proposition des fiches-projets (auteur : Cooparch) / Droite : proposition des fiches techniques (auteur : Impact)

Les enjeux de l'urbanisation à Houmont sont :

- préserver la structure villageoise par une densification privilégiant le développement de l'habitat à proximité du noyau originel ;
- prendre en compte le relief marqué hors de la vallée, perpendiculairement aux courbes de niveau ;
- préserver le milieu naturel à proximité du périmètre d'intérêt paysager et de zones Natura 2000 au sein de la vallée.

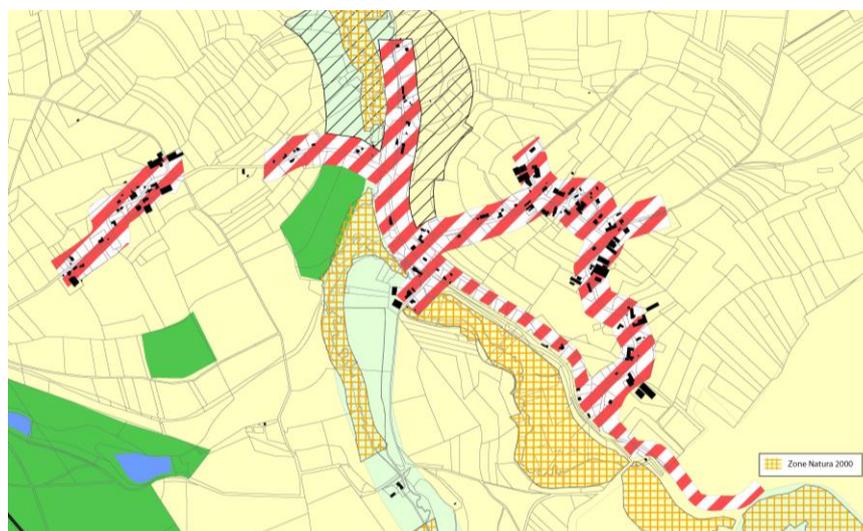


Figure 16 : Plan de secteur et enjeux d'urbanisation à Houmont

Sprimont

Sur le versant droit du Laval, Sprimont était tout d'abord un hameau relativement compact avant de se développer le long de la route.

L'école maternelle et primaire est localisée hors du centre, au carrefour vers Wachirock (centre de vacances, zone de loisirs au plan de secteur).

Au plan de secteur, les terrains encore disponibles pour l'urbanisation se situent sur les extensions, modifiant la structure originelle du village.

Les enjeux pour l'urbanisation à Sprimont sont :

- limiter l'étalement de l'habitat hors du noyau originel ;
- prendre en compte le relief marqué au sud de Sprimont (1)
- éviter le mitage du paysage tout en adoptant une densité faible correspondant au statut du village.



Figure 17 : Proposition de densification faible de Sprimont

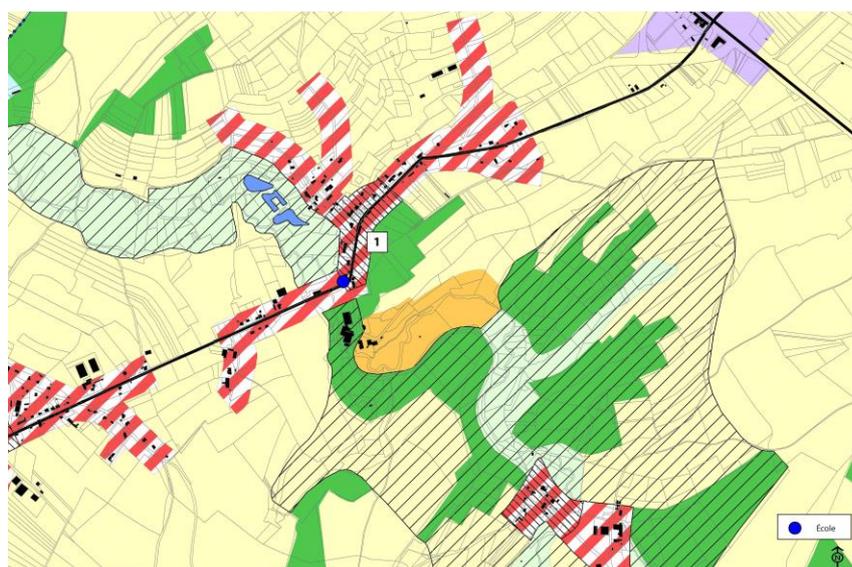


Figure 18 : Plan de secteur et enjeux d'urbanisation à Sprimont

Hubermont, Laval, Rechimont, Renuamont, Milliomont et Rechrival

Hubermont et les hameaux environnants (Rechrival, Laval, Milliomont, Rechimont et Renuamont) s'étendent sur le versant droit du Laval. Ces six hameaux constituaient à l'origine des noyaux bien distincts. Par la suite, Hubermont s'est étendu vers Milliomont et Rechrival.

Ces villages et hameaux sont principalement affectés à des exploitations agricoles et du logement. Rechrival dispose d'une école maternelle et primaire récemment modernisée et agrandie.

Au plan de secteur, la ZHCR permet une jonction entre les villages et les hameaux au risque d'une urbanisation linéaire et d'une perte d'identité de ceux-ci.

Les enjeux de l'urbanisation de Hubermont, Rechrival, Laval, Milliomont, Rechimont et Renuamont sont :

- maintenir l'identité de chaque village ;
- prendre en compte le relief marqué notamment pour la ZHCR connectant Laval et Hubermont (1) ;
- préserver le sentier de balade entre Renuamont et Milliomont (2) ;
- éviter le mitage du paysage tout en adoptant une densité faible correspondant au statut des villages et des hameaux (voir croquis pour Sprimont).

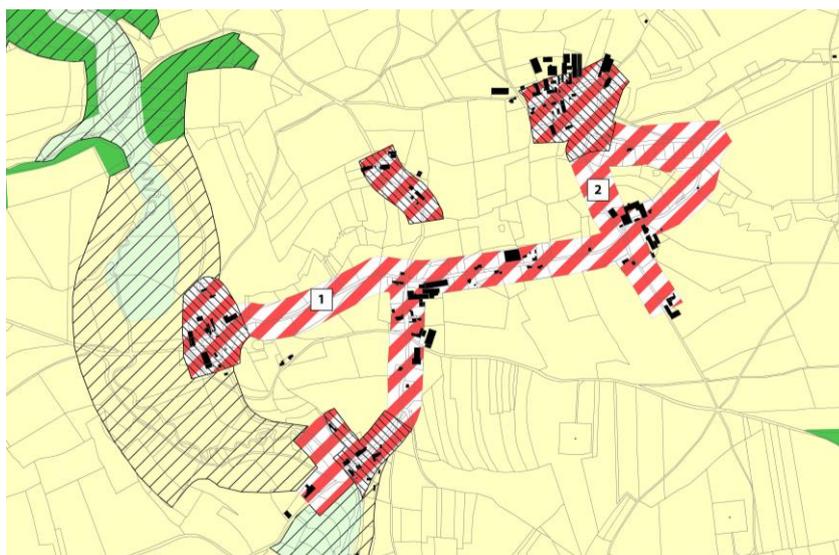


Figure 19 : Plan de secteur et enjeux d'urbanisation à Hubermont, Rechrival, Laval, Renuamont, Milliomont, Rechimont

Magerotte

Situé à la source du Laval, Magerotte s'étend d'ouest en est sur son versant. Actuellement, de nouvelles constructions voient le jour au sud du noyau originel. Il est affecté à des exploitations agricoles et du logement. Aucun service n'y est relevé.

Au plan de secteur, Magerotte est constitué d'une ZHCR permettant le développement linéaire du bâti hors du noyau originel par une longue extension.

Les enjeux d'urbanisation à Magerotte sont :

- maintenir l'identité du village dans le cadre de l'extension de la ZHCR vers Copon (au sud) et celle située au nord-est du village (1) ;
- éviter le mitage du paysage tout en adoptant une densité faible correspondant au statut du village (voir croquis pour Sprimont) (2).

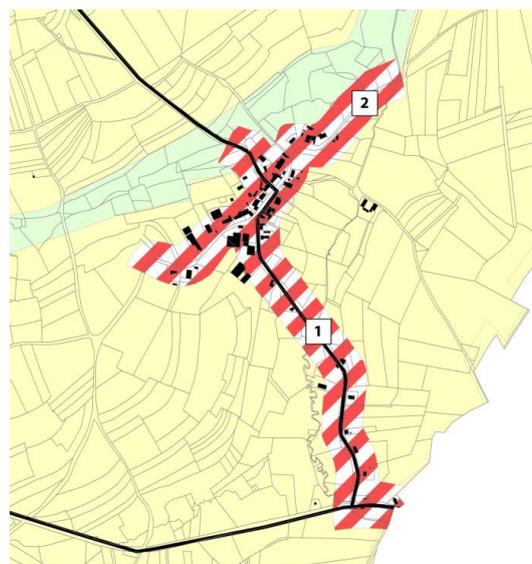


Figure 20 : Plan de secteur et enjeux d'urbanisation à Magerotte

Pinsamont, Chisogne, Acul et Fosset

Disposé sur les versants des affluents du Laval, ils constituent de petits hameaux à l'origine occupés par des fermes disposées de manière groupée.

Aucun service n'y est implanté.

Le plan de secteur présente sur ces villages des ZHCR permettant une extension linéaire du bâti mais relativement maîtrisée. Plusieurs parcelles y sont encore potentiellement urbanisables.

Les enjeux de l'urbanisation à Pinsamont, Chisogne, Acul et Fosset sont :

- maîtriser le développement de l'habitat ;
- prendre en compte le relief marqué ;
- préserver la qualité paysagère environnante en évitant son mitage.



Figure 21 : Plan de secteur et enjeux d'urbanisation à Fosset, Chisogne, Acul, Pinsamont

Aviscourt

Disposé le long d'un ruisseau du même nom, affluent du Laval, Aviscourt se caractérise par une extension linéaire de son bâti occupant les pâturages jadis exploités par les quelques habitants (quelques maisons groupées).

Une exploitation agricole existe à l'extrémité ouest du village, mais la majeure partie de l'affectation du village est dévolue à l'habitat.

Aucun service n'y est présent. Un centre de vacances surplombe le village.

Les enjeux de l'urbanisation à Aviscourt sont :

- prendre en compte le relief marqué au sud-ouest du village (1) ;
- maîtriser le développement de l'habitat.

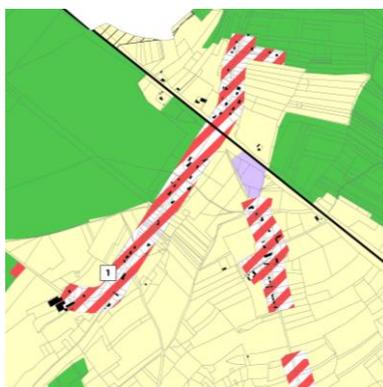


Figure 22 : Plan de secteur et enjeux d'urbanisation à Aviscourt

Conclusions

Par la présence des principaux services sur leur territoire, leur accès relativement aisé et leur taille, Lavacherie et Amberloup constituent les deux villages principaux de la commune où le développement de l'urbanisation est prioritaire.

Quant à Tillet et Houmont possédant un accès moins direct et des services réduits, leur développement y est secondaire par rapport à Amberloup et Lavacherie.

En troisième lieu, au sein des villages et des hameaux très peu ou pas équipés en services et commerces mais ayant néanmoins un potentiel d'urbanisation au plan de secteur, le développement de l'habitat passe par la prise en compte de la conservation de la structure villageoise (notamment là où le plan de secteur permet potentiellement de relier deux villages ou hameaux entre eux) et l'adoption d'une faible densité tout en évitant le mitage du paysage (par la réalisation de séquences de constructions groupées entrecoupées d'ouvertures paysagères plutôt que par l'éparpillement de maisons quatre façades).

Tous les villages de la commune ne se développent pas de la même manière, avec la même densité et au même rythme ; ils répondent à des enjeux différents :

- la gestion de densités plus fortes pour les deux villages principaux : localisation et types de logements en adéquation avec le confort des habitants et la qualité du cadre de vie ;
- la programmation d'un développement équilibré des deux villages secondaires, tant au niveau de l'habitat que des services et équipements ;
- la concrétisation de densités plus faibles dans les petits villages et hameaux, qui protège les paysages en y préservant la vie sociale et en y assurant une mobilité durable (d'autant plus que la présence d'indépendants dans divers secteurs y assure de facto une certaine animation économique).
- Enfin, sur l'ensemble de la commune, de nombreuses parcelles sont soumises à des contraintes issues du relief marqué, des aléas d'inondation et de la qualité (écologique et paysagère) du milieu naturel. Leur prise en compte est nécessaire avant d'envisager toute mise en œuvre de ces terrains.

Analyse du cadre de vie

Paysage

De nombreux cours d'eau vallonnent le paysage de Sainte-Ode. Grâce aux grandes étendues herbagères, le paysage y est ouvert.

L'enjeu lié au paysage :

- la prise en compte de la visibilité des terrains à bâtir et de leur construction future dans le paysage.



Espace-rue

Les villages sont constitués en leur centre d'un bâti principalement non jointif mais en lien avec les limites parcellaires, et avec une certaine proximité entre les constructions, ainsi que de séquences ponctuelles de deux à quatre habitations. En s'éloignant de ces noyaux, le bâti devient de plus en plus diffus.



Le bâti ancien s'implante sur la limite latérale des parcelles, en léger retrait par rapport à la voirie (un volume secondaire ou une avant-cour à front de voirie sont parfois observés) alors que le bâti récent se situe au centre de la parcelle avec un recul un peu plus important. Les bâtiments sont majoritairement implantés parallèlement à la voirie.

Les devant-de-portes sont majoritairement ouverts et relativement minéraux avec ponctuellement de la pelouse, des arbres ou des haies. À noter que Tillet se caractérise par la présence de grands devant-de-portes verdurisés donnant une valeur d'ensemble à l'espace-rue.



Les espaces-rue d'Amberloup et de Sprimont perdent de leur unité par la traversée de la RN826, coupant les villages en deux.

L'enjeu lié au cadre de vie :

- la préservation des caractéristiques des espaces-rues, notamment au niveau de la gestion des implantations, des volumes, des matériaux et des abords des nouvelles constructions.

Patrimoine monumental

L'inventaire du patrimoine monumental de Belgique reprend près de 40 bâtiments sur le territoire ; il montre qu'outre le patrimoine religieux, plusieurs fermes et bâtiments anciens y sont cités partout sur la commune. À noter également la présence des périmètres d'intérêt culturel, historique ou esthétique dans plusieurs villages qui renforcent cette qualité du bâti (Lavacherie, Amberloup, Sprimont, Tillet, Fosset, Rechrival, Laval, Rechimont et Renuamont).

L'enjeu lié au patrimoine monumental :

- la conservation des caractéristiques du bâti à valeur patrimoniale.

Petit patrimoine

Les villages regorgent d'éléments de petit patrimoine, parfois méconnus. Composé d'éléments religieux, de monuments aux morts, de ponts,..., il est présent sur toute la commune. Il faut noter la représentation du pont de Fosset sur le logo communal.

L'enjeu lié au petit patrimoine :

- l'entretien, la restauration et la valorisation de ce petit patrimoine constituant un intérêt commun pour les habitants.

Conclusions

Associé aux paysages vallonnés et ouverts et aux espaces-rues structurés par l'implantation des maisons sur les limites de leurs parcelles, c'est le « patrimoine du quotidien » qui confère aux villages leur qualité.

Cette qualité est valorisée lorsque les travaux de rénovation de bâtiments existants et les constructions de nouvelles bâtisses sont envisagés dans une optique d'intégration dans leur contexte paysager, urbanistique et patrimonial.

Lavacherie est cerné par la forêt et les autres villages se situent dans des zones agricoles. C'est pourquoi les bâtiments étaient généralement consacrés à la fonction agricole, tandis qu'on trouve à Lavacherie les signes d'un habitat plus ouvrier et plus bourgeois.

Analyse du potentiel foncier

Potentiel foncier brut

Le potentiel foncier brut (c'est-à-dire le nombre ainsi que le pourcentage de parcelles encore disponibles dans les zones d'habitat ou d'habitat à caractère rural du plan de secteur), est important dans l'ensemble des villages.

Sur le territoire communal, les contraintes physiques objectives qui rendent certaines parcelles non urbanisables sont de trois ordres : les aléas d'inondation forts, les pentes supérieures à 20% et les sites Natura 2000. Ils ne concernent que de petites superficies.

Ces superficies déduites du potentiel foncier brut et en regard de la surface totale de la zone d'habitat à caractère rural, il apparaît que 60 à 70% des parcelles selon les villages sont encore disponibles, soit un total pour la commune de 256,54 ha.

Parallèlement, les perspectives démographiques prévoient une augmentation de 200 habitants entre 2011 et 2021, soit un besoin annuel de 8 logements supplémentaires (si l'on tient compte de la moyenne de 2,6 personnes par ménage). Sans préjuger de l'éventuelle rétention foncière sur certains terrains ou du non-équipement de certaines parcelles enclavées, aucune pression particulière ne devrait donc être ressentie sur le territoire en matière de disponibilités de terrains à bâtir.

De plus, les villages ayant été identifiés comme villages principaux et secondaires en termes de commerces, services et accessibilité, possèdent les potentiels fonciers parmi les plus importants (Lavacherie 46,87 ha ; Amberloup 28,78 ha ; Tillet 38,96 ha ; Houmont 25 ha), ce qui permettra d'organiser leur développement en accord avec leur statut.

Potentiel foncier net

Toutefois, deux considérations viennent nuancer ces constats positifs:

- proportionnellement à leur taille, les réserves foncières sont élevées dans les petits villages et hameaux, là où leur mise en œuvre est la moins souhaitable du point de vue tant de leur

statut (accessibilité essentiellement liée à la voiture et peu ou pas de services) que des problèmes générés par l'augmentation importante d'habitants dans des territoires actuellement peu denses. C'est le cas notamment de Fosset, Acul, Chisogne ;

- plusieurs villages de la commune possèdent des zones urbanisables soumises à des enjeux paysagers et urbanistiques importants (possibilité de construire en haut de versant ou ligne de crête, de relier des villages et hameaux entre eux ou de bâtir le long des routes sortant des villages en rupture avec leur structure originelle). C'est le cas de Sprimont, de Hubermont et de ses hameaux (Laval, Rechrival, Milliomont et Renuamont).

Ces deux éléments requièrent d'autant plus d'attention que la construction de maisons neuves est préférée à la rénovation de bâtiments existants et que la maison quatre façades et de grande taille y est le type de bâti privilégié.

Enfin, étant donné l'importance de l'activité agricole sur le territoire communal, une attention doit également être accordée à la préservation des prairies et terrains de culture nécessaires à son développement, le cas échéant situés en zones urbanisables.

Potentiel foncier dans les zones d'aménagement communal concerté (ZACC)

Les trois ZACC présentes sur le village de Lavacherie ont encore un potentiel important de près de 11ha. Seule la ZACC située au nord est soumise à des contraintes de relief, sans toutefois qu'une superficie trop importante ne soit concernée (19a).

Potentiel foncier dans les zones d'activités économiques (ZAE)

13 ha sont encore disponibles dans les ZAE dont la localisation le long de la nationale 4 constitue une bonne opportunité. Toutefois, les terrains sont privés et le développement d'activités sur ces parcelles encore disponibles pourrait avoir un impact sur les activités déjà présentes dans les différents villages de la commune (délocalisation ou cessation d'activité).

Potentiel foncier sur les parcelles déjà loties

Excepté pour Fosset, Acul, Rechimont et Pinsamont, les villages de la commune disposent tous de parcelles soumises à un permis de lotir ou d'urbanisation. Le plus important se situant à Lavacherie, pôle principal de la commune, mais où moins de la moitié est encore à bâtir et dont une partie présente un relief marqué. Dans les autres villages, les surfaces disponibles oscillent entre 42 a (Magerotte) et un peu plus de 4 ha (Houmont) ce qui représente une infime partie du potentiel foncier encore disponible sur la commune. De manière globale, près de 60% des parcelles loties sont encore à bâtir.

Conclusions

L'organisation territoriale de la commune se décline en trois échelles : deux villages principaux, deux villages secondaires et des villages et hameaux de petite taille. Les enjeux en matière de développement des services et de la mobilité, de densité et de localisation de l'habitat sont différents pour chacune de ces trois catégories.

La commune de Sainte-Ode possède largement plus de réserves foncières - essentiellement des terrains privés - qu'il n'est nécessaire pour faire face à son développement démographique. Une petite partie d'entre elles sont soumises à des contraintes physiques empêchant leur mise en œuvre ; d'autres, plus nombreuses, révèlent des enjeux paysagers ou urbanistiques, singulièrement dans les villages de petite taille et les hameaux.

En l'absence de schémas, plans ou règlements encadrant l'affectation du territoire, la marge de manœuvre communale pour gérer son développement réside à l'heure actuelle essentiellement dans les ZACC.

Le logement

Occupation du sol et terrains résidentiels

En 2011, seuls 6% de la superficie communale étaient dévolus aux terrains bâtis et 0,2% aux terrains résidentiels plus particulièrement. En huit ans, la surface résidentielle est passée de 13 à 20 hectares. Au 01/01/2012, la part de superficie résidentielle atteignait 1,2% du territoire ; ce taux est inférieur aux communes voisines (1,8%) et équivaut à 1/5 du taux wallon (6,1%).

Nombre de logements

Entre 2001 et 2012, le nombre de maisons passe de 865 à 1007 bâtiments, c'est-à-dire une croissance de 16% du parc immobilier (correspondant à la croissance dans l'arrondissement alors que la Wallonie enregistre une croissance de 7%).

Suivant les prospectives démographiques, la population de Sainte-Ode devrait augmenter d'environ 200 personnes (10%) entre 2011 et 2021, c'est-à-dire une évolution similaire à celle observée entre 2001 et 2011. Il s'agit donc de 20 personnes ou 8 ménages (taille moyenne 2,6) par an, impliquant un besoin annuel de 8 logements.

Typologie des logements

En 2012, 49 maisons mitoyennes (2 façades, 5% du parc de maisons) sont recensées pour 205 maisons jumelées (3 façades, 20%) et 753 maisons individuelles (75%) ; ce qui est très proche des valeurs relevées pour l'arrondissement mais loin de celles pour la Wallonie (respectivement 33%, 28% et 39%). Deux immeubles à appartements ont été construits en 2001 (4 appartements) et 2008 (3 appartements).

Le recensement de 2001, suivant les secteurs statistiques, localise les maisons 2 et 3 façades en majorité dans la section de Lavacherie (deux fois plus qu'à Tillet et Amberloup). La maison 4 façades était présente à 54% à Lavacherie, 68% à Amberloup et 70% à Tillet.

Statut de propriété

En 2001, 75% de la population étaient propriétaires de leur logement, ce qui correspond à la moyenne de l'arrondissement (76,6%). Tillet était la section aux valeurs les plus élevées avec 81,5% d'habitants propriétaires, suivie par Amberloup (72,7%) et Lavacherie (63,9%). Cette tendance est à mettre en parallèle avec l'emploi : le nombre de propriétaires est proportionnel au nombre de personnes actives.

Taille des logements

Entre 2001 et 2012, quel que soit le type de logement considéré, les maisons de grande taille (>104m²) sont majoritaires – 78%, d'autant plus qu'elles sont isolées. Parmi les habitations à quatre façades, seules 0,4% sont de très petite taille. Cette omniprésence de logements de grande taille pose la question des personnes âgées ne nécessitant plus cet espace, et des jeunes ménages, des familles monoparentales ou des individus à bas revenus qui ne peuvent pas y accéder financièrement.

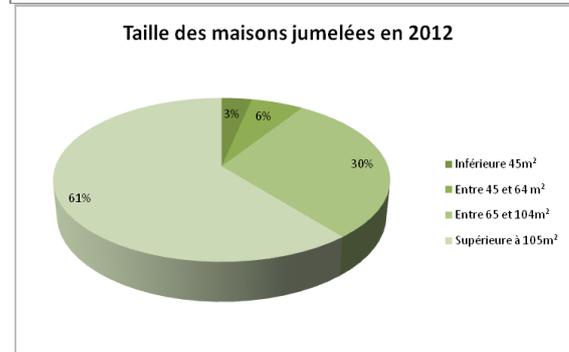
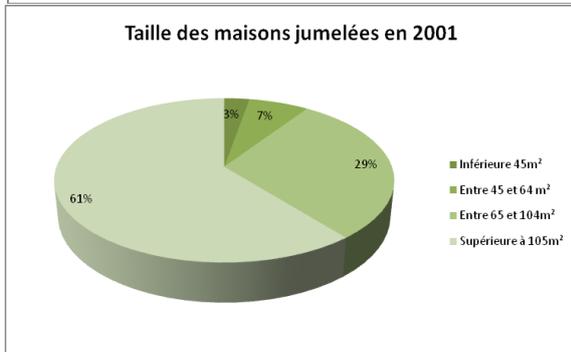
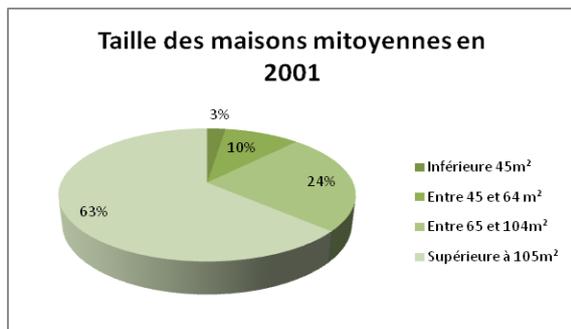


Figure 23 : Taille des maisons par type, en 2001 et 2012

Année de construction

Le bâti traditionnel (avant 1900) n'est pas omniprésent sur la commune quel que soit le type de bâti considéré. Il se situe en majorité dans la section de Tillet. Au 01/01/2013, on relève que 28,4% des bâtiments ont été construits après 1981. Cela signifie que près de 72% des maisons devraient être mises aux normes en matière d'isolation et de performance énergétique. Ce sont surtout les maisons isolées et elles se situent principalement dans la section d'Amberloup.

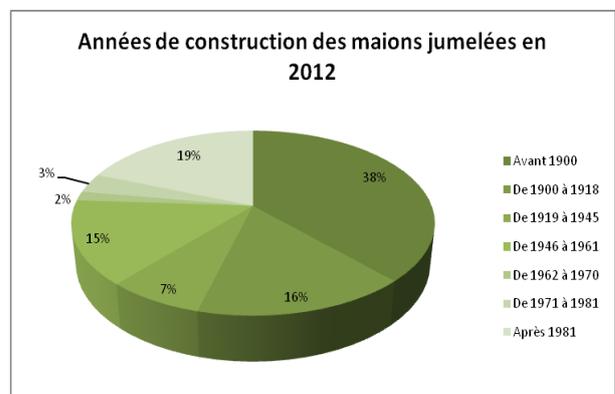




Figure 24 : Années de construction par type, en 2012

État des logements

Afin d'éviter une dégradation du parc immobilier, les autorités ont instauré (24/06/08) une taxe sur les logements inhabités fixée à 30 euros par mètre courant de façade d'immeuble bâti ou de partie d'immeuble bâti, tout mètre commencé étant dû en entier. Celle-ci semble porter ses fruits car peu de bâtiments à l'abandon ont été observés.

Marché de l'immobilier

En 2013, le prix de vente moyen des maisons d'habitations ordinaires était de 126.833€ ; et le prix moyen des terrains à bâtir, de 28,6€/m² - inférieur aux communes voisines.

Entre 2004 et 2013, 116 maisons ont changé de propriétaire et 182 terrains à bâtir ont été acquis. De nombreuses maisons sont en vente à travers tout le territoire communal.

Comme en Région Wallonne, on constate une flambée des prix de l'immobilier. Entre 2004 (données du précédent PCDR) et 2013, on enregistre une croissance de 34% pour une maison et le prix pour un terrain a plus que triplé.

Même si les prix des terrains sont en nette augmentation, ils restent relativement raisonnables par rapport au prix moyen en Région wallonne et dans les communes voisines.

Le prix au m² étant très faible par rapport à certaines zones du Luxembourg plus proches du GDL, on constate que de plus en plus de travailleurs frontaliers font le choix de s'installer à Sainte-Ode afin de bénéficier des prix plus bas de l'immobilier et de la qualité du cadre de vie.

Permis d'urbanisme et d'urbanisation

L'octroi des permis d'urbanisme entre 1996 et 2012 confirme cette évolution : la majeure partie des logements créés sont des habitations unifamiliales. De 2008 à 2013, 125 permis d'urbanisme ont été délivrés. À noter que si les rénovations étaient presque aussi nombreuses que les nouvelles constructions dans les années 1990, les années 2000 vont connaître un changement de tendance qui privilégie la construction neuve.

De 2008 à 2012, c'est Lavacherie qui connaît le plus grand nombre de permis d'urbanisme octroyés (9) suivi par Gërimont (8), Houmont (7 pour 8 habitations), Amberloup (4 pour 6 habitations), Herbaimont (5) et Tonny (5). La majeure partie est située hors des noyaux originels (à l'exception de 3 permis sur 61 permis octroyés en 5 ans) et sur les extrémités des villages.

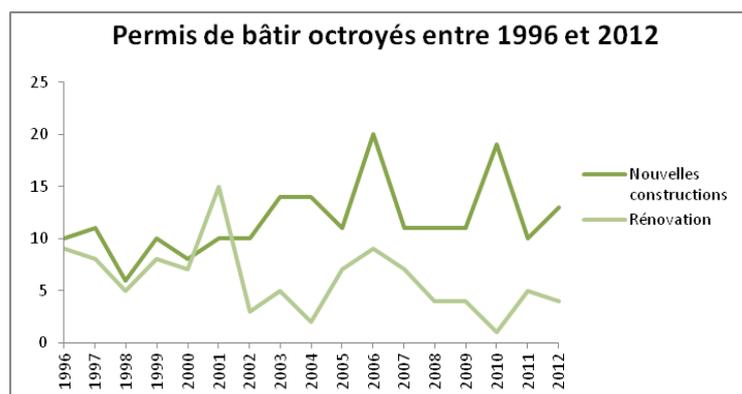
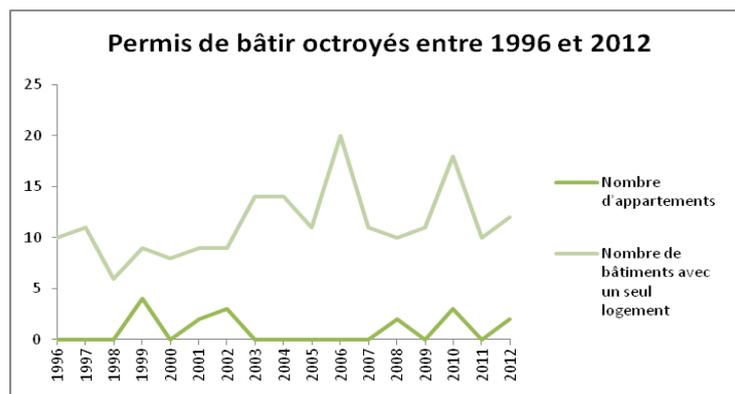


Figure 25 : Permis de bâtir octroyés entre 1996 et 2012

Quant aux permis de lotir, ils sont moins nombreux avec 5 permis octroyés de 2008 à 2010 constituant 26 lots à bâtir dont 19 restent encore disponibles. En termes de localisation, ils se situent hors des noyaux originels.

Logements publics

En 2010, la proportion de logements publics atteint 6,9%, niveau bien supérieur à la Province de Luxembourg. Ce taux s'explique par la présence de la cité sociale à l'entrée de Lavacherie. 17 logements sont loués via une agence immobilière sociale (AIS) en 2012.

Politique du logement

Les faibles revenus et l'augmentation des familles monoparentales mènent à une augmentation de la demande en logements de petite taille et financièrement abordables. Ceci a suscité la mise en place d'une politique du logement au travers d'un plan d'ancrage proposant des logements sociaux et des lotissements communaux. Le PCDR précédent reprend des projets allant dans ce sens :

- Achat des terrains pour créer des lotissements communaux (Amberloup)
- Acquisition d'une maison à Amberloup et des terrains la jouxtant, en vue d'y faire du logement tremplin
- Réaffectation de l'ancien presbytère d'Amberloup en logements communaux. Divers travaux d'entretien ont été faits sur fonds communaux. Loué actuellement à une famille.
- Aménagement dans l'annexe de l'école de Tillet d'un logement de transit, un logement d'urgence et deux logements sociaux
- Création de quatre logements sociaux locatifs (appartement 1 chambre) au sein du village d'Avicourt.

Ancrage du logement 2013-2018

La Commune vise quatre objectifs :

- Inciter la jeunesse de la commune à ne pas s'exiler :
 - Acquisition d'une vieille bâtisse, dans le cœur du village d'Amberloup, pour y implanter 3 logements communaux.
- Implanter un home pour personnes âgées :
 - Acquisition de terrains agricoles contre des terrains situés en zone d'habitat à caractère rural à Amberloup pour les céder par droit d'emphytéose à Vivalia.
- Créer des logements :
 - Achat de l'ancienne gendarmerie de Fontenal, pour accueillir la MCAE au rez-de-chaussée et du logement à l'étage.
 - Le presbytère de Lavacherie s'étant libéré, création de 2 logements.
 - Le logement laissé libre par les écoliers de Houmont ayant intégré l'école rénovée de Rechrival, va permettre au CPAS de rénover l'ensemble du bâtiment lui appartenant. Rénovation qui devra se concevoir en logement adéquat pour demandeurs d'asile via son ILA, mais aussi facilement modulable en maison pour personnes dans le besoin le jour où petit à petit Fédasil fermera les centres de ce type.
- Inciter les propriétaires à la rénovation de leur bien :
 - Taxe sur les immeubles bâtis inoccupés.
 - Information de l'existence de l'Agence immobilière pour les propriétaires qui n'ont pas les moyens d'entretenir leur bien.

Logements touristiques

Les résidences secondaires étaient au nombre de 79 en 2005, soit 10% du parc de logements, et de 65 en 2013. La plupart sont d'anciennes bâtisses rénovées. Le logement touristique ne constitue pas une pression sur l'immobilier dans la commune.

48 gites ont été répertoriés sur la commune en 2011.

Une taxe de 640 euros est exigée pour les secondes résidences. Cette somme est légèrement supérieure à la moyenne des autres communes voisines (600 euros).

Conclusions

Avec un peu plus d'une dizaine de nouvelles constructions réalisées chaque année, la dynamique immobilière sur la commune de Sainte-Ode est relativement faible. Ceci peut s'expliquer par une population dont l'augmentation est assez lente, en comparaison avec la région. Vu les perspectives pour 2021, cette faible croissance du parc immobilier ne devrait pas poser de problème de pénurie.

Néanmoins, les prix élevés des maisons par rapport à la moyenne et cette tendance à une forte augmentation de ceux-ci peuvent créer des barrières pour certaines tranches de la population. Il en va de même pour les superficies importantes des bâtiments. Ces deux problématiques, couplées à des prix au mètre carré des terrains à bâtir sous les valeurs moyennes, peuvent expliquer l'intérêt pour la construction plutôt qu'à la rénovation.

Sources de données

- Administration communale
 - IWEPS
 - Profil Local de Santé
 - Dossier d'agrément de l'ADL
 - Registre national via CAPRU
 - Parc Naturel des Deux Ourthes
 - Inspection générale de la sécurité sociale du Luxembourg
 - Forem
 - PCDR de 2009
- <http://geoportail.wallonie.be>
 - <http://cartocit2.wallonie.be>
 - <https://www.google.be/maps>
 - <http://biodiversite.wallonie.be/>
 - <http://statbel.fgov.be>
 - <http://cytisecommunes.qedap.be/asp/traiterequete.asp>
 - <http://bestat.economie.fgov.be/>

Table des illustrations

FIGURE 1 : CARTE DE LA PROVINCE DE LUXEMBOURG	2
FIGURE 2 : CARTE DU TERRITOIRE COMMUNAL	3
FIGURE 3 CARTE DU TERRITOIRE SELON LES ANCIENNES COMMUNES.....	4
FIGURE 4 EVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 1995 ET 2013 AU 01/01	6
FIGURE 5 EVOLUTION DE LA POPULATION PAR ANCIENNE COMMUNE ENTRE 2008 ET 2013	6
FIGURE 6 : PYRAMIDE DES AGES	7
FIGURE 7 : REPARTITION DE LA POPULATION PAR TRANCHES D'AGES AU 01/01/2013.....	8
FIGURE 8: RADAR EN MATIERE D'ISADF 2008 ET RADAR EN MATIERE D'ISADF 2013	10
FIGURE 9 : STRUCTURE DU TERRITOIRE COMMUNAL.....	17
FIGURE 10 : PLAN DE SECTEUR.....	20
FIGURE 11 : PLAN DE SECTEUR ET ENJEUX D'URBANISATION A LAVACHERIE	21
FIGURE 12: CARTE DE L'ATLAS DE FERRARIS (1777).....	22
FIGURE 13 : PLAN DE SECTEUR ET ENJEUX D'URBANISATION A AMBERLOUP.....	22
FIGURE 14 : PLAN DE SECTEUR ET ENJEUX D'URBANISATION A TILLET-GERIMONT-BEAUPLATEAU	23
FIGURE 15 : PROPOSITIONS PAYSAGE PNDO	24
FIGURE 16 : PLAN DE SECTEUR ET ENJEUX D'URBANISATION A HOUMONT	24
FIGURE 17 : PROPOSITION DE DENSIFICATION FAIBLE DE SPRIMONT.....	25
FIGURE 18 : PLAN DE SECTEUR ET ENJEUX D'URBANISATION A SPRIMONT.....	25
FIGURE 19 : PLAN DE SECTEUR ET ENJEUX D'URBANISATION A	26
FIGURE 20 : PLAN DE SECTEUR ET ENJEUX D'URBANISATION A MAGEROTTE.....	26
FIGURE 21 : PLAN DE SECTEUR ET ENJEUX D'URBANISATION A FOSSET, CHISOGNE, ACUL, PINSAMONT	27
FIGURE 22 : PLAN DE SECTEUR ET ENJEUX D'URBANISATION A AVISCOURT.....	27
FIGURE 23 : TAILLE DES MAISONS PAR TYPE, EN 2001 ET 2012.....	33
FIGURE 24 : ANNEES DE CONSTRUCTION PAR TYPE, EN 2012	34
FIGURE 25 : PERMIS DE BATIR OCTROYES ENTRE 1996 ET 2012.....	35

Annexe 1 : Potentiel foncier sur la commune

Surface en hectare	Lavacherie	Aviscourt	Herbaimont	Sprimont	Fosset	Amberloup	Tonny	Tillet	Chisogne	Acul	Rechimont	Hubermont	Pinsamont	Houmont	Magerotte	Commune
Zone urbanisable au plan de secteur	76,40	15,00	6,55	36,75	9,67	46,09	21,51	56,85	6,95	5,15	3,11	47,93	6,18	37,71	21,22	397,07
Zone urbanisable déjà bâtie	26,85	5,68	2,32	8,53	2,32	15,59	13,40	17,89	2,04	0,75	1,29	11,20	2,51	10,21	6,81	127,38
Potentiel foncier brut	49,55	9,33	4,23	28,22	7,36	30,50	8,11	38,96	4,91	4,40	1,81	36,73	3,67	27,50	14,41	269,69
Zones soumises à des contraintes physiques																
Aléas d'inondation élevés	-	-	-	-	-	1,54	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,54
Pentes de plus de 20%	2,44	-	-	2,61	-	0,18	0,41	-	-	-	-	1,92	-	2,50	0,03	11,27
Zones soumises à des contraintes patrimoniales ou naturelles																
Sites Natura 2000	0,23														0,11	0,34
Potentiel foncier net (ha)	46,87	9,33	4,23	25,61	6,18	28,78	7,70	38,96	4,91	4,40	1,81	34,81	3,67	25,00	14,27	256,54
Potentiel foncier net (%)	61%	62%	65%	70%	64%	62%	36%	69%	71%	85%	58%	73%	59%	66%	67%	65%

Tableau 1 : potentiel foncier des villages de la commune

<i>Surface en hectare</i>	ZACC 1	ZACC 2	ZACC 3	Commune
<i>Surface de ZACC</i>	5,12	4,47	2,68	12,26
<i>Surface de ZACC déjà bâtie</i>	0,18	-	1,16	1,34
<i>Potentiel foncier brut en ZACC</i>	4,94	4,47	1,52	10,92
<i>Zones soumises à des contraintes physiques</i>				
<i>Pentes de plus de 20%</i>	0,19	-	-	0,19
<i>Potentiel foncier net en ZACC (ha)</i>	4,75	4,47	1,52	10,73
<i>Potentiel foncier net en ZACC (%)</i>	93%	100%	57%	88%

<i>Surface en hectare</i>	ZAE 1	Barrière Hinck	Commune
<i>Surface de ZAE</i>	1,53	13,85	15,38
<i>Surface de ZAE déjà bâtie</i>	0,00	2,23	2,23
<i>Potentiel foncier brut en ZAE</i>	1,53	11,61	13,15
<i>Zones soumises à des contraintes physiques</i>			
<i>Pentes de plus de 20%</i>	-	0,11	0,11
<i>Potentiel foncier net en ZAE (ha)</i>	1,53	11,50	13,03
<i>Potentiel foncier net en ZAE (%)</i>	100%	83%	85%

Tableau 2 : potentiel foncier des zones aménagement communal concerté / Tableau 3 : potentiel foncier dans les zones d'activités économiques

<i>Surface en hectare</i>	<i>Lavacherie</i>	<i>Aviscourt</i>	<i>Herbaimont</i>	<i>Sprimont</i>	<i>Fosset</i>	<i>Amberloup</i>	<i>Tonny</i>	<i>Tillet</i>	<i>Chisogne</i>	<i>Acul</i>	<i>Rechimont</i>	<i>Hubermont</i>	<i>Pinsamont</i>	<i>Houmont</i>	<i>Magerotte</i>	<i>Commune</i>
<i>Parcelles loties</i>	13,63	3,11	2,21	1,81	-	5,50	2,27	5,67	0,62	-	-	5,25	-	5,35	0,57	45,99
<i>Parcelles loties déjà bâties</i>	6,92	1,78	0,94	0,90	-	3,32	0,60	1,58	0,00	-	-	1,16	-	1,19	0,15	18,54
<i>Potentiel foncier brut</i>	6,71	1,33	1,27	0,90	-	2,18	1,67	4,09	0,62	-	-	4,09	-	4,16	0,42	27,45
<i>Zones soumises à des contraintes physiques</i>																
<i>Pentes de plus de 20%</i>	0,61	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,02	-	0,44	-	1,07
<i>Potentiel foncier net (ha)</i>	6,11	1,33	1,27	0,90	-	2,18	1,67	4,09	0,62	-	-	4,07	-	3,72	0,42	26,38
<i>Potentiel foncier net (%)</i>	45%	43%	58%	50%	-	40%	74%	72%	100%	-	-	77%	-	70%	74%	57%

Tableau 4 : potentiel foncier sur les parcelles déjà loties

Annexe 2 : Plan de gestion de l'ADL Bertogne, Tenneville, Sainte-Ode

- ***AXE 1 : valoriser le savoir-faire local et les produits locaux***
 - Mise en place et accompagnement du groupe citoyen « Le Terroir pour Tous »
 - Développement de projets avec le groupe citoyen :
 - Marché fermier d'Amberloup – tous les mois, sauf en juillet et août
 - Potager collectif (gendarmerie, géré par le CPAS / Tonny et Gérumont (parcelles réservées), intergénérationnels)
 - Mise en place d'une AMAP (circuits courts)
 - Salon « Le Terroir dans l'assiette »
 - Développer les activités du Marché du Terroir des Deux Ourthes
 - Le Marché du Terroir s'invite chez vous
 - Mise en place de vitrines du terroir à Sainte-Mère-Eglise
 - Les saisons dans l'assiette

- ***AXE 2 : Intensifier le soutien aux acteurs économiques locaux et stimuler l'attractivité du territoire***
 - Association de commerçants (première réunion le 22/10)
 - Charte Qualité Commerce
 - Organisation des Horeca Days et de Wallonie Week-end Bienvenue
 - Mise en place d'actions promotionnelles et de projets communs aux commerçants des 3 communes
 - Développement d'une identité visuelle transcommunale
 - Développement des ZAE de Tenneville et de la Barrière Hinck
 - Accompagnement dans la redynamisation du site « Le Celly » - le repreneur du site sera connu fin 2013.
 - Accompagnement des porteurs de projets – collaborations avec les couveuses d'entreprises
 - Réalisation d'un porte-documents destiné aux services urbanisme des 3 communes et assurant la promotion des professionnels du bâtiment
 - Intensifier les actions liées aux chèques commerces
 - Envoi régulier d'une newsletter aux partenaires
 - Coups de projecteurs sur les acteurs de l'économie locale via les bulletins communaux et le site internet communal
 - Mise en place d'un concours jardins et façades fleuris pour les hébergements touristiques du territoire => il serait intéressant de regrouper tous les projets de fleurissement sur la commune.

- ***AXE 3 : Faciliter l'accès à l'emploi local***
 - Deux roues pour l'emploi (cf. compagnons bâtisseurs à Marche)
 - Semaine de l'emploi en 2014 et 2016
 - Salon de l'emploi chaque année
 - Action job étudiant chaque année
 - Recensement des emplois locaux et de la région sur le site internet communal
 - Création, en collaboration avec l'ADL de Bastogne, d'une maison de l'emploi à Bastogne

Annexe 3 : Plan de gestion du service d'Ecopasseur transcommunal Tenneville, Bertogne, Sainte-Ode

- ***Mission 1 : Information citoyenne***

- Sensibiliser et conseiller le citoyen sur les bonnes pratiques de gestion énergétique de rénovation et de construction durable
- Permanence : les lundis après-midi à l'administration communale

- ***Mission 2 : Gestion et suivi énergétique du patrimoine communal***

- Comptabilité énergétique mensuelle : pour connaître sa consommation
- Cadastre énergétique : classement des bâtiments selon leur efficacité énergétique et priorisation des travaux à effectuer selon une rentabilité « coût/énergie »
- Cahier des interventions : savoir ce qui impacte la consommation
- Création de fiche bâtiment : caractéristiques spécifiques du bâtiment (chaudière, isolation, châssis, année de construction,...)

- ***Mission 3 : Sensibilisation et motivation des acteurs***

Actions et projets :

- Participation à « l'année énergie » :
- Sensibilisation des employés communaux et des écoles
- Concours « 0 watt » avec l'école de Tillet
- Buzz énergie
- Achat groupé d'électricité (avec Bertogne et Tenneville)
- Conférences et soirées d'information sur les petits gestes du quotidien

Annexe 4 : Plan de gestion du Plan de Cohésion Sociale

- **Axe 1 : Insertion socio-professionnelle**
 - La mobilité pour favoriser la réinsertion sociale (aller à une formation, à un entretien d'embauche,...) : location de mobylettes.
 - Sensibilisation au co-voiturage via la création d'un site internet.
 - L'accès au permis de conduire

- **Axe 2 : Accès à un logement décent**
 - Informations sur le logement.

- **Axe 3 : Accès à la santé et traitement des assuétudes**
 - Réalisation d'une brochure "santé" et rencontre entre les intervenants repris dans la brochure.
 - Organisation de soirées/débats autour de thèmes divers.
 - Organisation d'une semaine de la santé.

- **Axe 4 : Liens sociaux, intergénérationnels et interculturels**
 - Création d'un SEL - service d'échange local. Permettre aux habitants d'échanger des services, des moyens et des biens.
 - Favoriser les rencontres intergénérationnelles.
 - Animations diverses (conteuse en maison de repos, rencontre entre personnes âgées et les enfants, ...)
 - Création d'un Cyber-espace, jardin pour tous, masse bébé, projets intergénérationnels au sein de la maison communautaire des aînés.

Annexe 5 : Plan de gestion du Parc Naturel des Deux Ourthes

Le Parc naturel des deux Ourthes, un territoire naturel riche de diversité	Le Parc naturel des deux Ourthes, un territoire qui valorise ses paysages	Le Parc naturel des deux Ourthes, un territoire rural vivant et attractif
5 objectifs - 14 projets - 47 actions	4 objectifs – 10 projets – 27 actions	3 volets - 9 objectifs - 20 projets - 53 actions
<p style="text-align: center;">Mission : protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel</p> <p>Objectif 1 : Connaitre le territoire Projet 1.1 : le territoire évolue : 4 actions Projet 1.2 : nos projets se développent et demandent à être suivis : 2 actions Projet 1.3 : les connaissances gagnent à être partagées : 3 actions</p> <p>Objectif 2 : Gérer les sites concernés par les projets nature Projet 2.1 : nous évaluons et nous entretenons : 4 actions Projet 2.2 : la maintenance des sites déboisés est organisée : 5 actions</p> <p>Objectif 3 : Enrayer la perte de biodiversité Projet 3.1 : les espèces végétales ont une importance... : 6 actions Projet 3.2 : ... les espèces animales aussi ! 4 actions Projet 3.3 : un réseau écologique se développe : 1 action</p> <p>Objectif 4 : Valoriser les zones naturelles d'intérêts divers Projet 4.1 : Natura2000 se met en place : 2 actions Projet 4.2 : les réserves naturelles sont inventoriées et suivies : 3 actions Projet 4.3 : d'autres zones, protégées ou intéressantes sont mises en valeur : 2 actions</p> <p>Objectif 5 : Travailler avec la population locale Projet 5.1 : le citoyen participe : 4 actions Projet 5.2 : les instances communales s'impliquent : 4 actions Projet 5.3 : nous consultons le DNF et il nous conseille : 3 actions</p>	<p style="text-align: center;">Mission : paysage et aménagement du territoire</p> <p>Objectif 1 : S'imprégner du territoire paysager pour envisager le futur Projet 1.1 : le programme paysage incarne l'outil d'orientation à l'échelle du territoire : 3 actions Projet 1.2 : les principes urbanistiques sont traduits via les instruments légaux : 2 actions Projet 1.3 : la perception et la connaissance du territoire sont indispensables : 2 actions</p> <p>Objectif 2 : Observer le paysage et l'analyser Projet 2.1 : le paysage s'expose et se met en valeur : 4 actions Projet 2.2 : le paysage s'examine : 2 actions Projet 2.3 : les équipements humains cherchent à s'intégrer : 4 actions</p> <p>Objectif 3 : Gérer l'occupation du sol pour valoriser le paysage Projet 3.1 : les villages évoluent vers une densification réfléchie : 1 action Projet 3.2 : les parcelles agricoles retrouvent leurs rôles naturels et paysagers : 3 actions</p> <p>Objectif 4 : Accompagner les demandes de permis Projet 4.1 : que faire avant le dépôt de la demande de permis... : 3 actions Projet 4.2 : ... et lorsque le dossier est en cours d'instruction ? : 3 actions</p>	<p style="text-align: center;">Mission développement rural et économique</p> <p style="text-align: center;">1. VOLET TOURISME</p> <p>Objectif 1 : Renforcer l'information et la visibilité «Parc naturel des deux Ourthes» auprès du touriste Projet 1.1 : le parc naturel cherche à se rendre visible : 5 actions Projet 1.2 : les acteurs du tourisme répercutent l'information : 3 actions Projet 1.3 : le parc naturel prend une part active à l'animation destinée au touriste : 3 actions</p> <p>Objectif 2 : Valoriser et pérenniser les projets menés par le Parc naturel des deux Ourthes Projet 2.1 : le parc naturel entretient son matériel touristique : 2 actions Projet 2.2 : des outils de promotion sont élaborés au sein de l'équipe : 3 actions Projet 2.3 : des événements et des parcours permettent de rencontrer les touristes : 3 actions</p> <p>Objectif 3 : Conseiller une offre touristique de qualité, verte et durable Projet 3.1 : les hébergements se démarquent par leur «couleur verte» : 2 actions Projet 3.2 : le parc naturel propose la découverte de son territoire de manière douce : 2 actions Projet 3.3 : la forêt accueille le touriste : 2 actions</p>